



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet de loi de finances 2026

Fiches Missions

The background of the page is composed of four large, solid-colored rectangles. A light blue rectangle occupies the top-left portion. A dark blue rectangle is positioned to the right of the light blue one, extending from the top edge. A green rectangle is located at the bottom-left, below the light blue rectangle. Finally, a light green rectangle is on the bottom-right, below the dark blue rectangle and to the right of the green rectangle. The text 'Fiches Missions' is printed in a dark blue font in the upper-left area of the light blue rectangle.

Action extérieure de l'État

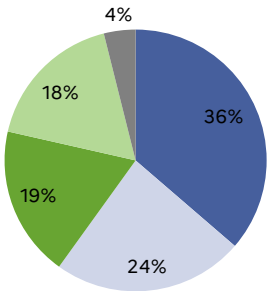
Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 3,3 Md€ Emplois de l'État : 13 941 ETPT

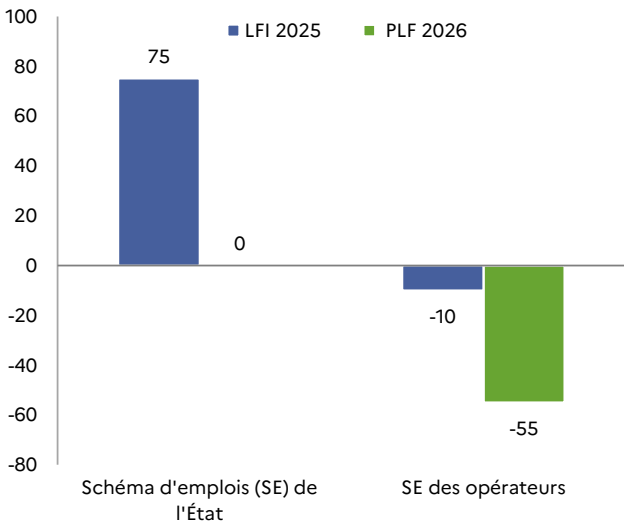
Emplois des opérateurs : 5 947 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Dépenses de personnel
- Contributions internationales et opérations de maintien de la paix
- Diplomatie culturelle et d'influence
- Dépenses liées au fonctionnement du ministère
- Transferts aux Français de l'étranger



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	3,26 Md€	3,25 Md€

¹Données au format 2026
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- L'action extérieure de la France se déploie dans un contexte international instable et marqué par la multiplication des crises. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères agit pour promouvoir le multilatéralisme et valoriser les intérêts de la France dans le monde. Il met en œuvre, au travers de cette mission, l'action extérieure de l'État, la politique de soutien au commerce extérieur et d'attractivité et la diplomatie culturelle et d'influence. Il assure le service public consulaire à destination des Français établis hors de France ou en déplacement et est chargé conjointement avec le ministère de l'intérieur de la politique d'attribution des visas. Son action en matière d'aide publique au développement est retracée au sein de la mission dédiée.
- Ce budget financera la poursuite de l'Agenda de la transformation du ministère, dans le prolongement des États généraux de la diplomatie. Il vise à préserver notre influence pour promouvoir les intérêts de la France et des Français dans un environnement géopolitique instable. Le budget 2026 doit permettre de renforcer l'action du ministère en matière de communication stratégique, de continuer à assurer la sécurité de nos concitoyens et des emprises françaises, et de poursuivre la modernisation du service rendu aux Français établis hors de France.

Œuvrer pour le multilatéralisme et la sécurité internationale

Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères continuera en 2026 d'œuvrer pour soutenir le système multilatéral et renforcer l'influence de la France en son sein.

La mission mobilisera 0,8 Md€ pour le financement de plus de 80 organisations internationales et européennes, afin notamment de participer au renforcement des outils de maintien de la paix, de prévention et de médiation des conflits des différentes agences des Nations Unies.

Ces contributions stratégiques permettront de maintenir l'influence de la France sur la scène internationale et de marquer sa volonté d'agir comme un acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et dans le traitement des questions de sécurité internationale.

L'année 2026 sera marquée par de grands rendez-vous diplomatiques comme le G7, dont la France assurera la présidence, et le sommet *Africa Forward* qui se tiendra au Kenya.

Renforcer la stratégie d'influence de la France

La mission poursuit le renforcement des moyens d'influence de la France en y consacrant 0,7 Md€.

L'action culturelle, éducative, scientifique, universitaire et économique internationale de la France continuera d'être soutenue au moyen notamment du financement de bourses à destination des meilleurs étudiants et chercheurs internationaux dans un contexte de compétition mondiale, tout en mettant notre diplomatie au service de la relance économique de notre pays.

Pour renforcer son action et la pérennité de son activité, l'Agence pour l'enseignement français à

l'étranger s'engagera dans l'adaptation de son modèle économique. Cet objectif s'étend au reste des opérateurs, par le biais d'un suivi affiné.

Dans le cadre de la revue nationale stratégique, les moyens dédiés à la communication stratégique seront accrus afin de renforcer la lutte contre la désinformation, avec une posture désormais proactive qui passera notamment par des campagnes de communication d'influence et par le soutien à nos partenaires dans le champ informationnel.

Moderniser le service public pour les Français établis hors de France

Le service public consulaire poursuivra sa modernisation pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers, à travers le projet de registre de l'état civil électronique (RECE) qui entamera une nouvelle phase de développement sur le volet création et conservation des actes, la couverture mondiale du service de réponse téléphonique France consulaire, la facilitation des démarches grâce à l'identité numérique certifiée, le développement d'une nouvelle solution de vote par internet pour les élections consulaires de 2026

et l'extension de l'expérimentation du renouvellement des passeports sans comparution.

Les consulats continueront de soutenir les Français établis hors de France en difficulté via notamment l'attribution d'aides sociales et de bourses scolaires. Le soutien de l'État à la scolarisation dans le réseau des établissements français à l'étranger des enfants en situation de handicap sera renforcé en 2026.

Préserver et moderniser les moyens de la diplomatie française

À la suite des États généraux de la diplomatie, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères met en œuvre l'Agenda de la transformation qui vise à rendre plus forte la diplomatie française. Cela s'est notamment traduit par une hausse de ses emplois entre 2022 et 2025, et un maintien de ceux-ci en 2026.

La poursuite de l'Agenda de la transformation du ministère conduira notamment en 2026, à moderniser les outils de formation des agents à

travers l'Académie diplomatique et consulaire qui participe, depuis 2025, au rayonnement de la diplomatie française ou à renforcer les dispositifs de sécurité.

La poursuite des investissements dans le domaine numérique permettra également de moderniser le travail diplomatique par l'amélioration constante des outils collaboratifs, le développement d'outils sécurisés et souverains et par l'intégration progressive de solutions d'intelligence artificielle.

Administration générale et territoriale de l'État

Les moyens de la mission en 2026

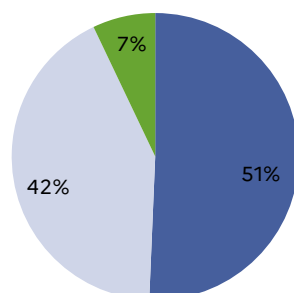
Crédits budgétaires : 4,25 Md€ Emplois de l'État : 40 665 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,29 Md€ Emplois des opérateurs : 478 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

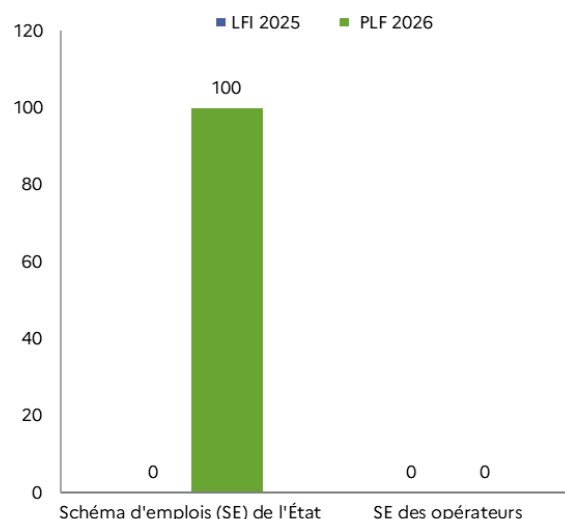
■ Administration
territoriale de l'État

■ Conduite et pilotage
des politiques de
l'intérieur

■ Vie politique



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	4,12 Md€	4,25 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,29 Md€	0,29 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Administration générale et territoriale de l'État » participe à la mise en œuvre de trois responsabilités du ministère de l'Intérieur : garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des grandes libertés publiques, assurer la présence et la continuité de l'État sur l'ensemble du territoire de la République et mettre en œuvre, au plan local, les politiques publiques nationales.
- La mission poursuit son objectif de modernisation de l'action publique tant dans son organisation que dans ses moyens, afin d'améliorer l'action et le service de l'État. Elle permet également de garantir l'organisation des échéances électorales programmées en 2026.

Accompagner la refondation de l'État local

La consolidation des moyens mis à la disposition de l'administration déconcentrée de l'Etat se poursuit avec un **schéma d'emplois fixé à +50 ETP pour 2026**. La masse salariale est également rehaussée, permettant la mise en œuvre de **plans de renforts temporaires au profit des services préfectoraux chargés de l'accueil des étrangers et des centres d'expertise et de ressources dédiés à l'instruction des demandes de titres (CERT)**.

Dans le cadre de la dynamique nouvelle de réarmement territorial insufflée par la loi du 24 janvier 2023 d'orientation et de programmation du ministère de l'Intérieur, la **montée en puissance des dépenses d'investissements dans l'immobilier est poursuivie**. En effet, le PLF 2026 intègre un effort de **6 M€ supplémentaires à ce titre qui s'ajoute à la hausse déjà engagée en 2025**.

Enfin, le PLF pour 2026 **intègre une hausse des crédits en faveur du numérique**. L'objectif est de

prioriser les crédits vers la résilience numérique de l'administration territoriale de l'Etat, la qualité de l'environnement numérique de travail des agents et, enfin, l'innovation au service de l'efficience grâce au développement des expérimentations en matière d'intelligence artificielle.

Tout en prenant sa part de l'effort de redressement des finances publiques par une stabilisation en valeur de ses dépenses de fonctionnement, **l'administration territoriale de l'Etat poursuit sa modernisation pour répondre à ses nombreux défis**. Cette dynamique des moyens accompagne la **réorganisation de l'Etat local** à travers trois décrets publiés le 30 juillet 2025 octroyant aux préfets des marges de manœuvre supplémentaires pour permettre à l'administration d'agir au plus près des territoires et répondre aux attentes des citoyens.

Garantir un pilotage efficace et modernisé du ministère de l'Intérieur

Les priorités opérationnelles du ministère sont préservées avec une **progression des crédits numériques** et la **création de 50 emplois, afin de poursuivre, d'une part, l'augmentation du nombre d'inspecteurs du permis de conduire** et, d'autre part, la **politique de ré-internalisation des compétences clés** notamment au sein de la filière numérique et des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'Intérieur (SGAMI). La politique de ré-internalisation des compétences clés permet de veiller à la

souveraineté et la **résilience numérique** du ministère.

Par ailleurs, le **secrétariat général du comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (SG-CIPDR)** verra ses missions **recentrées** autour de la prévention de la délinquance et de la radicalisation, ainsi que de la promotion des valeurs de la République.

Enfin, les efforts ministériels portant sur le **pilotage de l'immobilier et des dépenses de contentieux** seront poursuivis.

Garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections

L'année 2026 verra la **tenue des élections municipales**, tenant compte des réformes relatives aux modalités de scrutin, en particulier à Paris, Lyon et Marseille, **et des élections sénatoriales** après une année 2025 sans échéance électorale nationale, ce qui explique l'essentiel de **l'augmentation des crédits du programme « Vie politique » (+200 M€)**.

Par ailleurs, les **crédits de fonctionnement de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP)** sont également en hausse afin de financer, entre autres,

la **modernisation de différentes plateformes dématérialisées** (dépôt et instruction des comptes, contrôle des dépenses de protection des candidats).

Enfin, outre l'organisation des élections, le ministère participe également au **financement de la vie politique française**, en répartissant et attribuant l'aide publique aux partis politiques et en procédant au remboursement des dépenses de campagne des candidats.

Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 3,8 Md€ Emplois de l'État : 11 546 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,5 Md€ Emplois des opérateurs : 13 219 ETPT

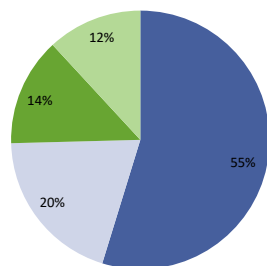
Répartition des crédits budgétaires

■ Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

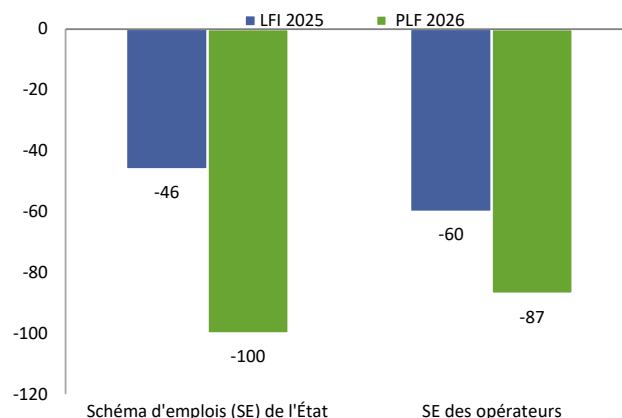
■ Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

■ Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture

■ Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	4,0 Md€	3,8 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,5 Md€	0,5 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Face aux conséquences du changement climatique sur les cultures, les élevages et la forêt, l'État poursuivra en 2026 son soutien aux secteurs agricole et forestier pour sécuriser le revenu des agriculteurs et des forestiers et assurer la souveraineté et la sécurité alimentaires.
- Cela passe notamment par un maintien du niveau d'appui à la prévention des risques, en garantissant la réactivité des interventions en cas de survenance de dangers sanitaires ou d'aléas climatiques. Dans la continuité des assises du sanitaire, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire mobilisera des moyens pour assurer notamment la surveillance et la gestion des risques sanitaires.
- Au regard des attentes toujours plus fortes des Français pour une alimentation saine, sûre, durable et de qualité et une production plus respectueuse de l'environnement, les moyens consacrés à l'agriculture française permettront d'accompagner le renouvellement des générations et la transition écologique des exploitations françaises, tout en restant productives et compétitives.

Pérenniser les dispositifs de soutien au secteur agricole

Le dispositif de déduction pour épargne de précaution, outil essentiel pour la gestion des risques au sein du monde agricole, sera prorogé.

Le soutien à l'agriculture biologique sera maintenu à un haut niveau, notamment via la reconduction pour trois ans du crédit d'impôt.

D'autres dispositifs sont sécurisés juridiquement dans la loi : il en va ainsi de celui favorisant les transmissions agricoles, prévu par la loi de finances pour 2025, ainsi que de celui incitant à l'accroissement du cheptel bovin français via un avantage fiscal et social relatif aux stocks de vaches laitières et allaitantes.

En complément des contributions attendues de l'Union européenne au titre du FEAGA (fonds européen agricole de garantie) qui permet le financement de paiements directs aux agriculteurs, et du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural), le ministère mobilisera une enveloppe de près de 0,5 Md€ pour co-financer un

certain nombre de dispositifs de la politique agricole commune.

Une enveloppe de 0,6 Md€ permettra la poursuite du dispositif dit « TO-DE » d'aide à l'embauche de travailleurs saisonniers agricoles.

Les moyens du Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) permettront de poursuivre la mise en œuvre du dispositif d'assurance récolte, mis en place en 2023, afin de protéger les agriculteurs affectés par les événements climatiques.

Le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) bénéficiera, au titre de la planification écologique, d'une enveloppe de 50 M€ d'AE.

Enfin, le ministère poursuivra les échanges avec les acteurs concernés pour permettre la poursuite du financement du fonds hydraulique agricole.

Assurer la sécurité sanitaire et la qualité de l'alimentation

Afin d'assurer un niveau optimal de sécurité sanitaire de l'alimentation, le ministère disposera en 2026 des moyens permettant de poursuivre le déploiement de la police sanitaire unique ainsi que le financement des mandats de services d'intérêt économique général (SIEG) pour les commandes d'analyse de la Direction générale de l'alimentation pour le suivi et la lutte contre les maladies animales et végétales.

En particulier, l'année 2026 sera marquée par le déploiement des « Assises du sanitaire animal », démarche visant à renforcer le dispositif de lutte face aux maladies touchant les élevages.

Enfin, le PLF pour 2026 prévoit la mise en place d'une exonération des indemnités d'abattage pour raisons sanitaires d'animaux affectés à la reproduction du cheptel qui pourra s'appliquer dès 2025 sur les indemnités perçues dans le cadre de la dermatose nodulaire contagieuse.

Accompagner le renouvellement des générations en agriculture

Dans le cadre du déploiement de la loi d'orientation agricole, le ministère mobilisera les moyens permettant d'atteindre l'objectif d'accroissement du nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire à horizon 2030, par la création notamment du Bachelor agro.

Le ministère continue d'accompagner, en lien avec les chambres d'agriculture, la mise en place de France Services Agriculture, pour faciliter et accompagner l'installation de nouveaux agriculteurs.

Poursuivre le soutien apporté au secteur forestier

La forêt française et la filière forêt-bois continueront de bénéficier en 2026 d'un important soutien de l'Etat.

L'État maintiendra son financement de l'Office national des forêts (ONF) à hauteur de 229 M€. Au-delà de ses missions courantes de gestion des forêts publiques, l'établissement poursuivra ainsi son action en lien avec les enjeux de protection de

la forêt, notamment dans le domaine de la lutte contre les incendies.

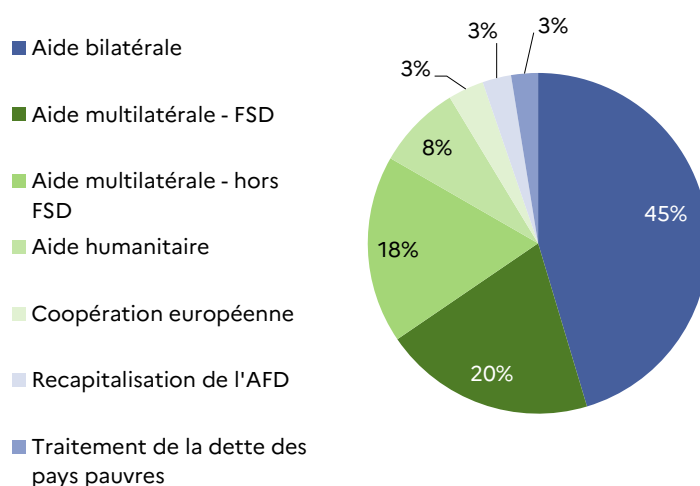
Enfin, la filière bénéficiera d'un soutien renouvelé en 2026 au titre de la planification écologique, une enveloppe de 98 M€ en AE étant allouée au renouvellement forestier et à une gestion plus durable de la forêt.

Aide publique au développement

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 3,7 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	4,37 Md€	3,67 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission porte les crédits budgétaires dédiés à la politique de partenariats internationaux et d'investissement solidaire et durable de la France, mis en œuvre par les programmes 110 « Aide économique et financière au développement », 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement », 365 « Renforcement des fonds propres de l'AFD », 370 « Restitution des biens mal acquis » et 384 « Fonds de solidarité pour le développement ».
- Les crédits de la mission permettent de financer des dispositifs de coopération bilatérale (aide-projet, bonifications de prêts, coopération technique) et de coopération multilatérale (contributions internationales généralistes et thématiques), l'action humanitaire (fonds d'urgence, aide alimentaire), la coopération européenne via le fonds européen de développement, l'apport en fonds propres à l'AFD et enfin le traitement de la dette des pays pauvres dans le cadre multilatéral.
- Ces crédits représentent environ le tiers de l'effort total de la France en matière d'aide publique au développement selon la définition de l'OCDE. L'ensemble de cet effort est retracé dans le document de politique transversale « Politique française en faveur du développement ».

Mettre en œuvre une nouvelle politique de partenariats internationaux, fondée sur un accroissement de sa dimension partenariale et une rationalisation des moyens

En 2026, environ 60 % des crédits budgétaires de la mission seront consacrés aux pays les plus vulnérables, dont les pays les moins avancés (PMA) et ceux particulièrement vulnérables au changement climatique ou en situation de grande fragilité financière, en s'appuyant notamment sur l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle de l'ONU.

Dès 2026, un dispositif expérimental de prêt bénéficiant directement aux entreprises françaises et reposant sur des procédures de mise en concurrence restreintes à ces entreprises mobilisera des crédits pour la bonification de prêts de l'Agence française de développement (AFD),

afin de renforcer sa capacité à mettre en place des partenariats promouvant les atouts des entreprises françaises.

Conformément aux orientations du Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux (CPPI), la budgétisation 2026 de la mission « Aide publique au développement » a été réalisée selon une logique de rationalisation des moyens inspirée de la méthode du budget base zéro, interrogeant l'utilité de chaque dispositif comparativement à son impact pour le développement des pays bénéficiaires et à son appui aux intérêts économiques et stratégiques français.

Renforcer la coopération bilatérale avec les pays en développement et rendre plus lisible l'action humanitaire de la France

Sur le plan bilatéral, la mission contribuera notamment à financer des projets concrets mis en œuvre sur le terrain, via l'aide-projet et le don aux organisations de la société civile, ainsi que les bonifications des prêts accordés par l'AFD. Le soutien à l'Ukraine se poursuivra au travers du fonds de soutien aux infrastructures civiles et de l'assistance macro-financière à l'Ukraine.

L'effort en faveur des pays en développement, notamment des PMA, passera aussi par des aides budgétaires globales, dans le but d'apporter un soutien à la stabilisation macroéconomique et un appui aux stratégies nationales ou régionales de

développement. Différents dispositifs de coopération technique seront également financés afin de renforcer les capacités des pays bénéficiaires en matière de gestion des finances publiques, de développement économique et d'intégration commerciale, en particulier par le déploiement d'experts techniques internationaux.

Une dotation de 100 M€ permettra de renforcer les fonds propres de l'AFD pour que l'Agence puisse déployer ses activités, dans le respect du cadre prudentiel auquel elle est soumise en tant que société de financement.

Mieux prioriser la coopération multilatérale, tout en préservant le Fonds de solidarité pour le développement (FSD)

Au niveau multilatéral, la mission portera la contribution de la France à la reconstitution de fonds généralistes et de fonds verticaux, notamment en matière de santé (Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, GAVI – alliance des vaccins, Unitaïd) et d'environnement (Fonds pour l'environnement mondial).

Conformément aux orientations du CPPI, la rationalisation de nos contributions sera renforcée en ciblant les secteurs stratégiques et en renouvelant notre soutien aux organisations les plus efficaces.

Comme en 2025, les crédits du programme « Fonds de solidarité pour le développement » seront préservés à hauteur de 738 M€ et exemptés de

toute régulation budgétaire en cours d'année afin de sanctuariser ces moyens.

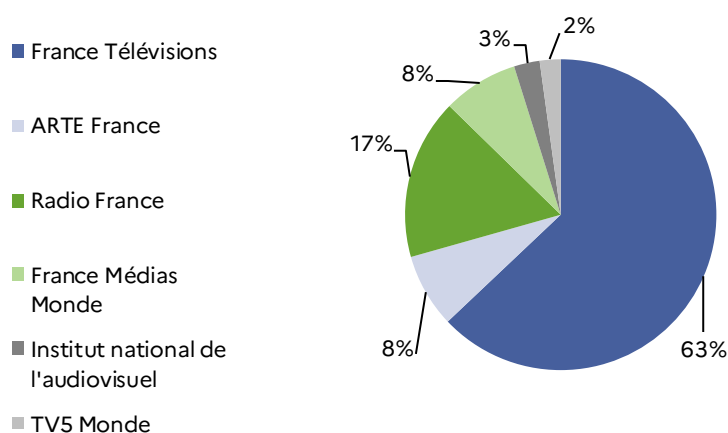
La mission interviendra également pour le traitement de la dette des pays pauvres, en complément des opérations financées par le compte de concours financiers « Prêts à des États étrangers », en assurant l'engagement pris par la France en 2005 au G8 de Gleneagles de contribuer à la compensation des annulations de dettes décidées dans un cadre multilatéral.

Avances à l'audiovisuel public

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 3,88 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	3,95 Md€	3,88 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » rassemble les crédits attribués au secteur audiovisuel public. Elle porte les crédits dévolus à l'ensemble des sociétés de l'audiovisuel public : France Télévisions, ARTE France, Radio France, France Médias Monde, l'Institut National de l'Audiovisuel et TV5 Monde. Ces crédits représentent près de 85 % des recettes totales des sociétés de l'audiovisuel public.
- Le compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public » est alimenté en recettes par l'affectation d'un montant du produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Préserver les missions de l'audiovisuel public au service des Français

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit un financement des sociétés de l'audiovisuel public à hauteur de 3,88 Md€, soit une baisse de -71 M€ par rapport à la LFI pour 2025.

Ce financement a vocation à faire contribuer ces entreprises à l'effort de réduction du déficit public,

tout en préservant la mise en œuvre de leurs missions de service public.

Des orientations stratégiques cohérentes avec le cadre budgétaire actuel seront déclinées dans **les projets de contrats d'objectifs et de moyens (COM)** négociés entre l'Etat et les entreprises, en cours d'actualisation.

Poursuivre l'optimisation de l'action du secteur pour un fonctionnement plus efficient

Afin d'adapter son action au nouveau contexte budgétaire, les entreprises de l'audiovisuel public poursuivront leur recherche de **gains de productivité** à travers la maîtrise de leurs dépenses et le **développement de leurs ressources propres**, notamment en matière de recettes publicitaires numériques.

Par ailleurs, s'agissant de leurs dépenses consacrées aux programmes et aux contenus, elles **effectueront un travail de priorisation de leurs budgets.**

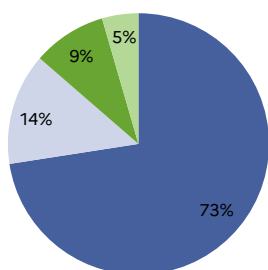
Cohésion des territoires

Les moyens de la mission en 2026

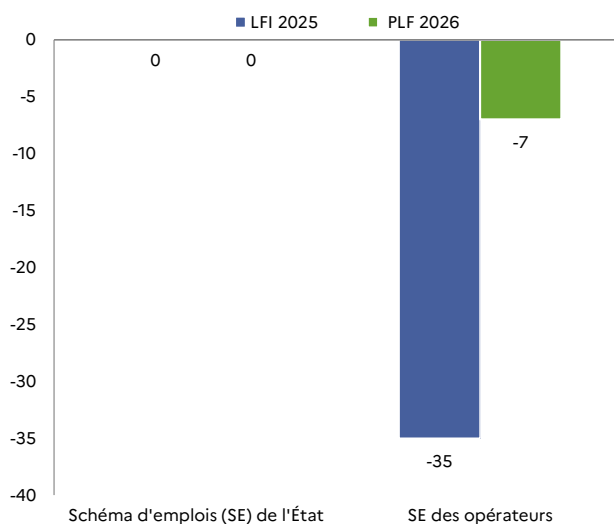
Crédits budgétaires : 22,2 Md€ Emplois de l'État : 391 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 1,1 Md€ Emplois des opérateurs : 769 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Aide à l'accès au logement (dont APL)
- Hébergement d'urgence
- Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
- Politique de la ville, aménagement du territoire et interventions territoriales de l'Etat



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	23,11 Md€	22,22 Md€
Taxes affectées plafonnées	1,04 Md€	1,05 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Cohésion des territoires » porte la politique du Gouvernement en faveur du logement, de l'hébergement d'urgence, de la ville et de l'aménagement du territoire. Cette politique vise à favoriser l'accès des citoyens à un logement décent, ainsi qu'à promouvoir l'égalité des territoires et l'égal accès aux services publics. En 2026, le Gouvernement maintiendra les moyens et poursuivra les efforts engagés depuis le début du quinquennat pour :

- poursuivre le soutien à la rénovation énergétique du parc de logements privés, en ciblant mieux les aides vers les propriétaires modestes ;
- développer le logement adapté en préservant les capacités d'accueil existantes en hébergement d'urgence ;
- promouvoir la production de nouveaux logements là où sont les besoins ;
- assurer l'accès aux services publics dans tous les territoires et accompagner les territoires en difficultés (plan « France ruralités » et programmes en faveur des petites centralités et communes rurales, déploiement des maisons « France services », actions dans les quartiers prioritaires de la ville en soutien des communes et associations).

Recentrer la rénovation énergétique sur les logements prioritaires

Les moyens de l'ANAH en faveur de la rénovation des logements seront stabilisés entre 2025 et 2026.

La mobilisation plus importante de certificats d'économie d'énergie conduit à réduire la part financée directement depuis le budget de l'Etat à compter de 2026.

Dans le même temps, l'efficacité du dispositif sera renforcée et la lutte contre les fraudes accentuées.

Afin de renforcer l'efficacité du dispositif MaPrimeRénov', les aides de l'Etat se concentrent sur les passoires énergétiques (diagnostic de performance énergétique F et G) et sur les logements les moins performants (DPE E). Par ailleurs, en raison de l'augmentation rapide du prix des rénovations, les plafonds de travaux subventionnables ont été revus à la baisse. Tout en

restant éligibles à d'autres avantages (ex : taux réduit de TVA), les gestes d'isolation des murs et l'installation de chaudières biomasse ne feront plus partie des travaux éligibles, les aides MaPrimeRénov' étant ciblées en priorité sur d'autres gestes de décarbonation, en particulier l'installation de pompes à chaleur.

En parallèle, la lutte contre la fraude se poursuivra afin de renforcer la confiance des acteurs et l'efficacité de la politique de rénovation énergétique. Les actions menées par les services de l'Etat depuis la fermeture du guichet le 23 juin 2025 ont d'ores et déjà permis l'examen approfondi de près de 25 000 dossiers de demandes de subventions. À ce stade, 36 M€ de fraudes potentielles ont ainsi été évitées.

Maîtriser la dépense des aides au logement

Le PLF pour 2026 prévoit une dérogation à la revalorisation automatique des aides personnelles au logement (APL), à l'instar des autres prestations sociales, dans un contexte de faible inflation. Par

ailleurs, les APL versées aux étudiants (qui représentent près de 2 Md€ sur les 16,7 Md€ d'APL versées) seront recentrées.

Poursuivre la lutte contre le sans-abrisme

En 2026, les crédits dédiés à la lutte contre le sans-abrisme augmenteront de 110 M€ afin de renforcer le financement des capacités d'accueil existantes du parc d'hébergement d'urgence (203 000 places). Cette hausse de moyens traduit également la poursuite du deuxième plan Logement d'abord qui vise à renforcer l'offre de logements

abordables adaptés aux revenus et aux besoins des personnes sans domicile. La progression de cette enveloppe en 2026 (+29 M€) permettra de contribuer à l'objectif de 30 000 créations de places en intermédiation locative et de 10 000 places en pensions de famille sur la période 2023-2027.

Soutenir les territoires les plus fragiles et l'accès aux services publics

Les crédits dédiés à la politique de la ville font l'objet d'ajustements ciblés, après plusieurs années d'augmentations de crédits au sortir de la crise sanitaire. La priorité à l'éducation et l'emploi est renouvelée. La dotation de l'Etat à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine est adaptée aux besoins de trésorerie de l'agence, dans un contexte de montée en puissance du nouveau programme national de renouvellement urbain qui prévoit la transformation de 448 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Cette enveloppe, sensiblement plus élevée qu'en 2025 (50 M€) s'élèvera au total à 116 M€.

Le PLF prévoit la mise en place d'un dispositif d'exonération d'impôt sur les bénéfices et d'impôts locaux pour les créations ou reprises d'activités commerciales, artisanales et professionnels de santé s'installant ou reprenant

une activité dans les 1 609 QPV, offrant ainsi des opportunités de création d'emplois.

Les crédits du programme 112 ont pour objectif de poursuivre le soutien en ingénierie de l'Etat auprès des collectivités pour la réalisation de leurs projets et de déployer des programmes d'appui spécifiques aux territoires portés par l'ANCT dont les structures France Services. Le programme poursuivra, en 2026, le soutien aux pactes de développement territorial, spécifiques aux territoires les plus fragiles.

Afin de soutenir les collectivités territoriales et permettre la production de nouveaux logements, les établissements publics fonciers bénéficieront d'une hausse du plafond de la taxe spéciale d'équipement (+10 M€).

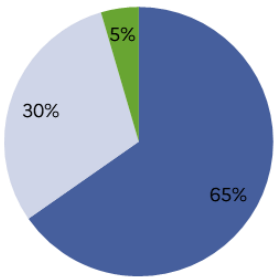
Conseil et contrôle de l'État

Les moyens de la mission en 2026

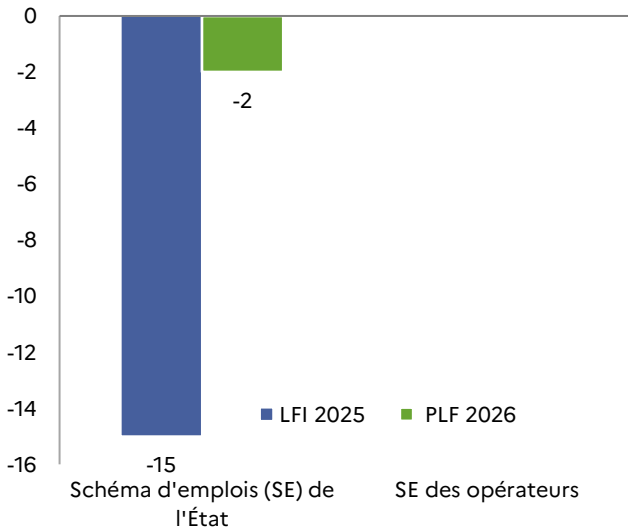
Crédits budgétaires : 0,7 Md€ Emplois de l'État : 6 455 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Conseil d'Etat et autres juridictions administratives
- Cour des comptes et autres juridictions financières
- Conseil économique, social et environnemental



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	0,71 Md€	0,68 Md€
Taxes affectées plafonnées	-	-

¹Données au format 2026
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Conseil et contrôle de l'État » regroupe les crédits des programmes portant le financement du Conseil économique, social et environnemental (CESE), de la Cour des comptes et des autres juridictions financières, ainsi que du Conseil d'État et des autres juridictions administratives.
- Les crédits de la mission sont en légère diminution en 2026 (-0,03 Md€), assurant à ces institutions la poursuite de leur activité et de leurs investissements immobiliers, ainsi que le financement de la récente réforme indemnitaire des magistrats administratifs et financiers.

Assurer les missions constitutionnelles tout en maîtrisant les dépenses

Les crédits de la mission « Conseil et contrôle de l'État » (0,68 Md€) sont en légère diminution par rapport à la loi de finances initiales 2025 (0,71 Md€), tout comme ses effectifs – avec un schéma d'emplois de -2 ETP pour le Conseil économique, social et environnemental (réorganisation de ses directions).

Ces moyens permettent aux institutions portées par cette mission de soutenir leur activité et de remplir leurs fonctions constitutionnelles dans le respect de leur indépendance.

Une enveloppe est consacrée au financement en année pleine de la réforme indemnitaire des magistrats administratifs et financiers mise en œuvre en 2025.

Les crédits hors masse salariale des juridictions administratives tiennent compte de l'achèvement progressif des programmes d'investissement immobilier de ces dernières et de hausses ciblées, afin notamment de financer des projets informatiques porteurs de gains d'efficacité.

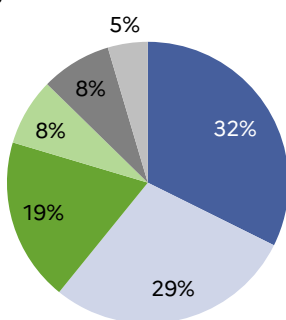
Culture

Les moyens de la mission en 2026

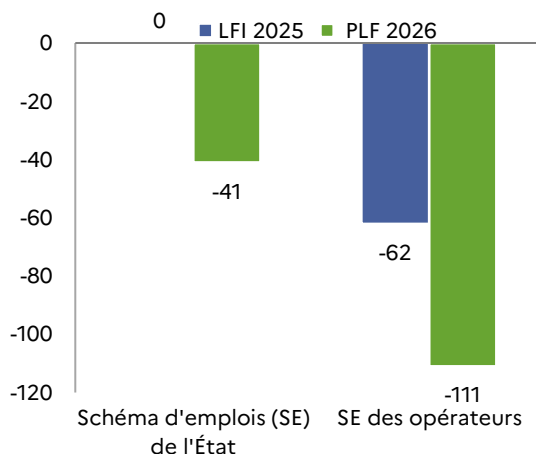
Crédits budgétaires : 3,54 Md€ Emplois de l'État : 8 926 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,01 Md€ Emplois des opérateurs : 17 198 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

■ Protection et mise en valeur du patrimoine
■ Spectacles et arts vivants
■ Effectifs et fonctions support du ministère
■ Pass Culture et actions ciblées d'éducation artistique et culturelle
■ Enseignement supérieur culturel



Evolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	3,7 Md€	3,5 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,01 Md€	0,01 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Culture » regroupe les moyens alloués par l'État aux politiques publiques en matière de patrimoine, de création artistique, d'accès à la culture et de transmission des savoirs, des actions en faveur de la recherche culturelle et de la culture scientifique, de l'action internationale ainsi qu'aux fonctions support du ministère de la Culture.
- En 2026, les priorités de la mission « Culture » concernent le soutien à la restauration et la modernisation du patrimoine, la création artistique, la démocratisation culturelle grâce à un meilleur accès à la culture pour tous les publics, et l'enseignement supérieur dans le domaine de la culture.

Soutenir la diversité et le renouvellement de l'offre artistique en matière de spectacle vivant et d'arts visuels

Dans le champ de la création artistique (1 Md€), les deux plans « Mieux produire, mieux diffuser » et « Plan culture ruralité » poursuivent leurs actions en faveur du spectacle vivant, des arts visuels et de la création artistiques. Les moyens des opérateurs nationaux de la création sont confortés notamment pour assurer la préservation des marges artistiques (331,4 M€).

Le ministère apporte un soutien financier à l'emploi artistique notamment au travers du financement des aides du Fonds national pour l'emploi dans le spectacle (FONPEPS), dont les crédits sont stabilisés. Ce fonds est appelé à évoluer pour concilier les objectifs de soutien et d'insertion dans l'emploi avec la soutenabilité financière.

Préserver et mettre en valeur la richesse du patrimoine français

Le budget 2026 assure le financement de projets structurants de restauration du patrimoine (1,1 Md€). Le soutien de l'État aux politiques patrimoniales (entretien, restauration, valorisation du patrimoine, expertise auprès des collectivités territoriales) se poursuit ainsi en 2026 en s'appuyant sur un réseau territorial dense (DRAC, opérateurs, musées, etc.) Le PLF 2026 prévoit notamment le début de la première

phase des travaux au Centre Pompidou, le démarrage du projet Louvre Renaissance et la poursuite du « plan cathédrales », ainsi que celle des projets initiés les années antérieures, à l'exemple de l'abbaye de Clairvaux. Il soutient en outre l'archéologie préventive et les actions d'éducation artistiques et culturelles en matière de patrimoine et d'architecture.

Favoriser l'accès à tous à la culture

L'accès à la culture pour tous et sur l'ensemble du territoire demeure une priorité en 2026, socle de l'action partenariale avec les autres ministères impliqués et les collectivités territoriales. Les crédits d'intervention pour l'éducation artistique et culturelle atteindraient 135 M€ (soit +6 M€ par rapport à la LFI 2025).

Le Pass Culture évoluera, notamment pour une meilleure articulation avec les actions conduites par les collectivités territoriales. Une attention

particulière sera apportée au développement de l'esprit critique, d'une part dans le champ de la culture scientifique technique et industrielle, en s'appuyant notamment sur Universcience, et, d'autre part, de l'éducation aux images, en s'appuyant sur le Centre national du cinéma et de l'image animée. Le ministère poursuivra la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'enseignement supérieur culturel et de la recherche dans ses établissements (286 M€).

Maintenir et développer les compétences du ministère et de ses opérateurs

Avec des moyens préservés dédiés au fonctionnement général, les actions en faveur de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, et de la transition énergétique et du développement durable se poursuivent. Par ailleurs, des évolutions organisationnelles serviront à renforcer les politiques publiques, en même temps que le cadre de travail des agents du ministère.

Ainsi, la nouvelle Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGD CER), créée au 1^{er} septembre 2025, poursuivra sa structuration pour assurer une gouvernance unifiée de l'enseignement

supérieur culturel et redonner de la visibilité aux enseignements et à la recherche culturels.

La constitution du nouvel établissement public des Manufactures nationales, effective depuis le 1^{er} janvier 2025, est parachevée en 2026. Elle s'accompagne du transfert aux Manufactures nationales des crédits et des emplois correspondants.

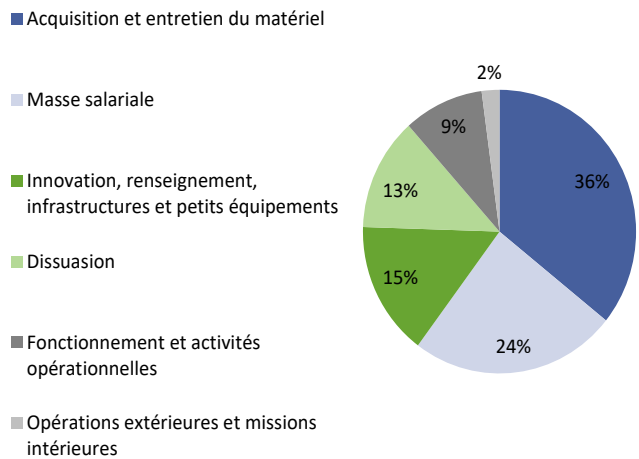
De même, la SAS Pass Culture devient un opérateur de l'Etat au 1^{er} janvier 2026. Les réflexions se poursuivront au cours de l'année en lien avec l'élaboration du projet d'établissement, afin de tirer les conséquences de cette qualification.

Défense

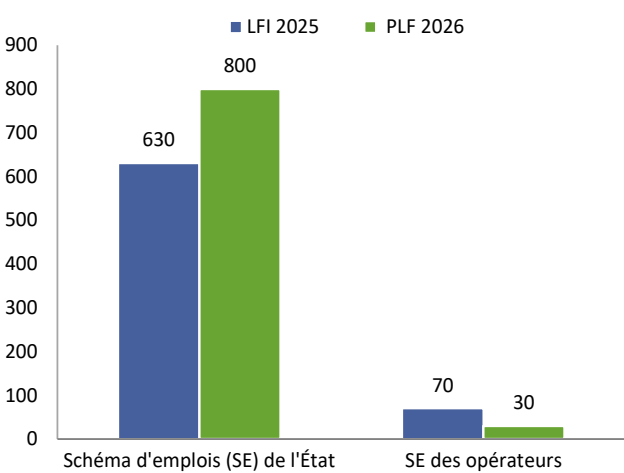
Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 57,1 Md€ Emplois de l'État : 272 279 ETPT
Emplois des opérateurs : 12 320 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	50,48 Md€	57,15 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le budget de la mission « Défense » est en hausse de 6,7 Md€ en 2026, soit 3,5 Md€ de plus que la hausse de 3,2 Md€ prévue en loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030. Faire face à l'aggravation des menaces liée à une dégradation accélérée de l'environnement sécuritaire mondial nécessite cet effort significatif, permettant d'accélérer le réarmement de la France et d'augmenter la résilience de la Nation.
- Les crédits financeront les priorités du ministère, avec une attention particulière portée à la préparation opérationnelle à un conflit de haute intensité, aux munitions, à la guerre dans le champ électromagnétique, aux drones, à l'espace, à la défense sol-air, à l'amélioration des conditions d'entraînement, au soutien aux soldats et à leurs familles, au développement de l'esprit de défense et à la poursuite de la modernisation des composantes de la dissuasion nucléaire.
- Pour 2026, les effectifs sont renforcés de 830 nouveaux emplois, dont 800 équivalents temps plein (ETP) pour l'Etat, incluant ceux au profit du Service industriel de l'aéronautique et de la protection du personnel scientifique et technique, et 30 ETP pour la direction des applications militaires du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA-DAM) pour répondre aux enjeux de transformation des armées.

Accélérer le réarmement par un effort budgétaire supplémentaire

Le budget de la mission « Défense » augmentera de + 6,7 Md€ en 2026, soit + 3,2 Md€ au titre de la trajectoire prévue en loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2024 à 2030 et + 3,5 Md€ au titre de l'effort supplémentaire d'accélération du réarmement.

Cette augmentation de + 13 % des crédits par rapport à la LFI 2025 démontre l'effort majeur réalisé au profit des armées et prépare le doublement des crédits de la mission « Défense » par rapport à 2017.

Les grands programmes d'armement verront leur budget augmenter, avec une hausse de 31 % par rapport à la LFI 2025, atteignant 13,9 Md€. Les dépenses de maintien en condition opérationnelle (MCO) augmenteront de 10 % pour atteindre

6,5 Md€ et permettront d'améliorer la disponibilité opérationnelle des matériels de guerre. L'effort au profit de la dissuasion nucléaire augmentera quant à lui de 7 % par rapport à 2025 pour poursuivre le renouvellement et la modernisation des capacités. Enfin, une partie de ces crédits permettra aux armées de faire face à leurs nombreux engagements internationaux, notamment dans le cadre de la guerre en Ukraine.

Le schéma d'emplois de la mission « Défense » sera de + 830 ETP en 2026 (+ 800 ETP pour l'Etat, incluant ceux au profit du Service industriel de l'aéronautique et de la protection du personnel scientifique et technique, + 30 ETP pour le CEA-DAM).

Poursuivre le renforcement des moyens de la défense nationale

Promulguée le 1^{er} août 2023, la LPM 2024-2030 s'est inscrite dans la continuité de la LPM 2019-2025 afin de poursuivre le renouvellement des capacités opérationnelles des armées sur la période.

Compte tenu de la hausse en nombre et en intensité des conflits dans le monde, il apparaît toutefois nécessaire d'accélérer significativement le réarmement et la préparation de nos forces afin qu'elles soient plus rapidement en mesure de faire face à des engagements de haute intensité.

Par conséquent, afin de garantir le rang et la fiabilité de la France comme partenaire et allié de sécurité au sein de l'espace euro-atlantique et de permettre à nos forces de s'engager et de l'emporter dans un conflit majeur, une actualisation de la programmation militaire sera présentée à l'automne. Cette ambition oriente d'ores-et-déjà l'effort de l'État au PLF 2026, dans des domaines capacitaires stratégiques comme l'innovation, l'espace, les drones, la défense surface-air et les munitions. Elle prévoit d'importants investissements au profit de toutes les armées et de tous les milieux de conflictualité. Enfin, elle vise le renforcement de la fidélisation, de

l'expertise et de l'adaptabilité de l'ensemble des agents du ministère des armées.

Les crédits de la mission « Défense » ont augmenté de 11,5 Md€ dans le cadre de la précédente LPM, avec des hausses annuelles de + 1,7 Md€ entre 2019 et 2022 puis de + 3,0 Md€ en 2023. Entre 2017 et 2026, les crédits de la mission « Défense » auront augmenté de + 76,2 %, permettant d'atteindre des niveaux historiques de commandes et de paiements aux entreprises de la base industrielle et technologique de défense française, qui maillent le territoire national.

Par ailleurs, la LPM prévoit une ambitieuse montée en puissance de la réserve opérationnelle : les effectifs de réservistes devraient s'élever à 80 000 en 2030, avec un objectif à 105 000 volontaires ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve au plus tard en 2035, avec comme cible un ratio d'un réserviste pour deux militaires d'active. L'emploi de la réserve opérationnelle, plus nombreuse et mieux équipée, sera intensifié.

Enfin, conformément aux annonces du Président de la République du 13 juillet dernier, des travaux sont en cours pour définir les modalités d'un nouveau cadre d'engagement pour la jeunesse.

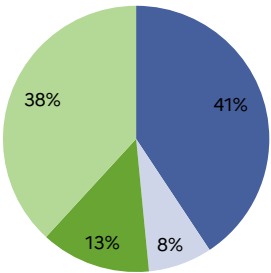
Direction de l'action du Gouvernement

Les moyens de la mission en 2026

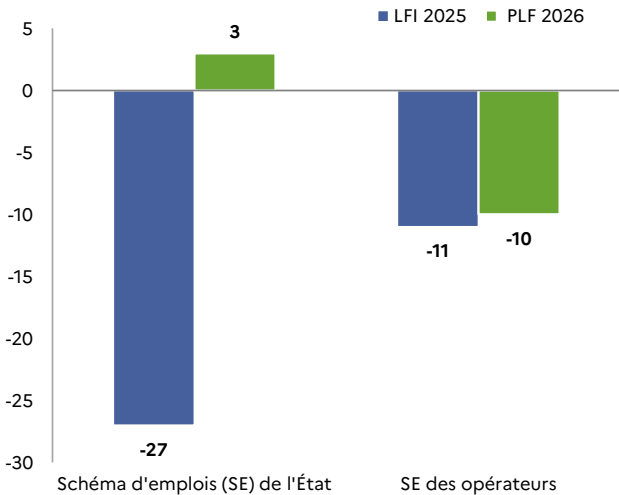
Crédits budgétaires : 1,02 Md€ Emplois de l'État : 4 023 ETPT
Emplois des opérateurs : 898 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Crédits dédiés à la sécurité et la défense nationale (SGDSN + fonds spéciaux + GIC)
- Crédits dédiés à la transformation numérique des services publics
- Crédits dédiés à la protection des droits et des libertés
- Crédits dédiés à la coordination du travail gouvernemental



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	0,99 Md€	1,02 Md€
Taxes affectées plafonnées	-	-

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Direction de l'action du Gouvernement » regroupe les crédits des services du Premier ministre et des entités qui lui sont rattachées dans un ensemble budgétaire commun, à des fins d'efficacité et de bonne gestion. Les crédits des administrations relevant du Premier ministre sont consacrés à la sécurité et à la défense nationale, à la politique numérique, au financement de la coordination du travail gouvernemental ainsi qu'au suivi de l'application des lois et des textes européens.
- Hors dépenses liées à la sécurité et la défense nationale, le budget de la mission se stabilise, matérialisant l'effort de maîtrise des dépenses des services du Premier ministre.
- Le renforcement des moyens dédiés à la sécurité et à la défense nationale se poursuit, particulièrement dans le domaine de la cybersécurité, le développement de moyens de communication sécurisés et la prévention des ingérences étrangères.
- Les crédits dédiés à la protection des droits et des libertés sont stables et permettront aux différentes autorités administratives et publiques indépendantes de poursuivre leur mission notamment en matière de protection des données, régulation de l'espace numérique ou encore de protection des mineurs à l'égard de leur utilisation des réseaux sociaux.

Une hausse des crédits dédiés à la défense et à la sécurité nationale pour faire face au contexte international

Les crédits dédiés au **secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale** (SGDSN) augmentent sensiblement (+24,9 M€ par rapport à la LFI 2025), en cohérence avec les moyens supplémentaires portés par les ministères chargés des Armées et de l'Intérieur.

L'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information** (ANSSI) renforcera ses missions de lutte contre les risques cyber (détection des attaques, renforcement des capacités de supervision) dans le cadre de la stratégie nationale de cybersécurité, notamment avec des effectifs supplémentaires.

L'**Opérateur des systèmes d'information interministériels classifiés** (OSIIC) accompagnera le

développement des moyens de communications électroniques sécurisées.

Le **Groupe interministériel de contrôle** (GIC) continuera d'assurer ses missions relatives aux techniques de renseignement tout en s'inscrivant dans un contexte de prévention des ingérences étrangères.

Enfin, le SGDSN disposera de moyens supplémentaires dédiés au renseignement technique, aux capacités techniques interministérielles et à la lutte contre les manipulations de l'information, via le service VIGINUM.

Garantir la protection des droits et des libertés

En 2026, la **stabilisation des effectifs et des crédits** en faveur de la protection des droits et libertés permettra aux autorités de mener à bien l'ensemble de leurs missions.

L'**Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique** (ARCOM) poursuivra l'ensemble de ses missions : protection en ligne des mineurs, lutte contre les contenus illégaux, la désinformation et le piratage, ainsi que l'amélioration de l'accessibilité des contenus. La **Commission nationale de l'informatique et des**

libertés (CNIL) maintiendra son action de protection des données personnelles et de régulateur du numérique.

Le **Défenseur des droits** poursuivra ses missions de défense des droits des usagers des services publics et la protection des lanceurs d'alerte.

La **Haute autorité pour la transparence de la vie publique** (HATVP) continuera d'assurer le contrôle des déclarations de situation patrimoniale, de la représentation d'intérêts ainsi que la prévention des risques d'ingérence étrangère.

Préserver l'efficacité de l'action publique et de la stratégie numérique

La mission contribue à la transformation de l'action publique par un pilotage renforcé de l'encadrement supérieur de l'État : 2026 marquera pour l'**Institut national du service public** (INSP) la finalisation de la transformation de l'établissement, avec la mise en place du nouveau cycle de formation et la modernisation de ses outils numériques.

La mission concourt également au renforcement de l'appui à la décision, grâce aux études prospectives du **Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan** (HCSP) issu de la fusion de France

stratégie et du Haut-Commissariat au Plan en 2025, qui permettra également de réaliser des économies par les synergies ainsi créées.

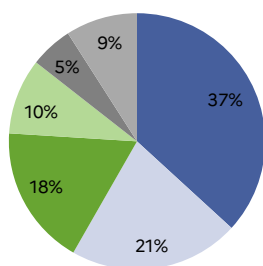
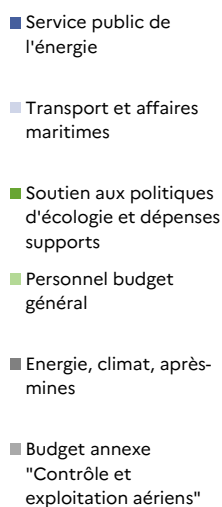
Enfin, la poursuite de la feuille de route de la **Direction interministérielle du numérique** (DINUM) permettra de préserver la souveraineté numérique de l'État, en investissant dans des outils numériques mutualisés, et en permettant la réussite des projets numériques avec la garantie d'un accès égal au réseau interministériel de l'État (RIE) en métropole et dans les Outre-mer.

Ecologie, développement et mobilités durables – Budget annexe « contrôle et exploitation aériens »

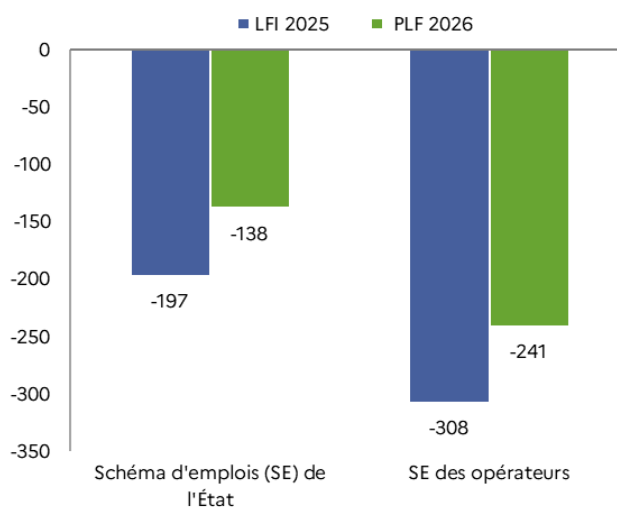
Les moyens de la mission EDMD et du BACEA en 2026

Crédits budgétaires : 22,94 Md€ Emplois de l'État : 46 828 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 6,68 Md€ Emplois des opérateurs : 20 256 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	19,84 Md€	22,94 Md€
<i>dont budget annexe « contrôle et exploitation aériens »</i>	2,00 Md€	2,08 Md€
Taxes affectées plafonnées	6,18 Md€	6,68 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission porte les dépenses et emplois afférents aux politiques publiques en faveur de la transition énergétique, du climat, de la biodiversité, de la prévention des risques, des transports et de la mer.
- La mission poursuit son engagement en faveur de la transition écologique des mobilités avec 8,9 Md€ de ressources prévues au total en 2026 dont 3,0 Md€ de ressources fiscales affectées à l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) en faveur des transports collectifs et ferroviaires. Les dépenses de soutien aux énergies renouvelables restent élevées en 2026, s'établissant à 8,4 Md€. Les acteurs locaux continueront d'être soutenus par le fonds vert dans leurs projets d'accélération de la transition écologique avec 650 M€ pour engager de nouveaux projets.
- La rationalisation des emplois de la mission EDMD se poursuit en PLF 2026, avec un solde négatif au global du schéma d'emplois retenu sur le périmètre de l'État (-138 ETP) et sur celui des opérateurs (-241 ETP).

Des moyens confortés pour les transports

En 2026, à la suite de la conférence Ambition France Transports, les moyens dédiés au financement des infrastructures de transport sont consolidés, avec une augmentation des crédits de +210 M€ (+5 %), due notamment à la hausse des redevances d'accès au réseau ferré payées par l'État à SNCF Réseau. Un effort important est consenti, pour près d'1 Md€ d'AE, pour commander de nouveaux matériels roulants et moderniser l'offre de train de nuit. Concernant le fret, l'aide aux services de wagons isolés est maintenue à 100 M€. Les crédits d'investissement de l'AFITF issus de recettes affectées s'élèvent à 3,8 Md€, correspondant à une trajectoire légèrement à la hausse, marquée par un maintien des contributions aux projets ferroviaires et une hausse des enveloppes dédiées à la régénération

routière comme suite aux conclusions d'Ambition France Transports.

Les crédits du budget annexe de l'aviation civile progressent de + 76 M€, pour accompagner le plan de modernisation de l'organisation et des systèmes de navigation aérienne. Le bonus à l'achat de véhicules électriques et le dispositif de « leasing social » sont désormais pris en charge par les certificats d'économies d'énergie, pour l'achat ou la location de véhicules respectant majoritairement des critères de production européenne. Ce dispositif soutient l'électrification du parc automobile et s'inscrit dans un cadre fiscal et réglementaire qui accompagne la mutation industrielle en cours.

Augmenter les moyens pour l'eau, la mer, le littoral et la prévention des risques

Le plafond de recettes des agences de l'eau est relevé de +50 M€, à 2 398 M€, afin de poursuivre la mise en œuvre du plan Eau dans le cadre des 12^{es} programmes d'intervention. Le plafond de la taxe annuelle sur les engins maritimes à usage personnel (TAEMUP) au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres est rehaussé de + 2,5 M€ à 42,5 M€, illustrant l'engagement du Gouvernement en faveur de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique.

La réponse aux enjeux maritime s'accroît de +21 M€ pour atteindre 290 M€, à travers notamment le soutien au secteur de la pêche et l'aquaculture. Par ailleurs, les moyens exceptionnels dédiés à la prévention des risques en 2025 (fonds Barnier, enveloppe retrait-gonflement des argiles) sont sécurisés en 2026 et Météo-France bénéficie d'une hausse substantielle de +60 M€ de sa subvention afin de financer le renouvellement de son supercalculateur.

Soutenir la production d'énergies renouvelables

Les dépenses de soutien aux énergies renouvelables et, plus largement, aux charges de service public de l'énergie (8,4 Md€ en CP), résultent essentiellement de la baisse des prix de marché de l'électricité, qui accroît mécaniquement le coût du soutien de l'État et, dans une moindre mesure, de nouvelles installations. Le soutien à la cogénération et au biométhane est désormais financé par fiscalité affectée, sans impact sur la facture des consommateurs. Par ailleurs, le PLF

comporte des mesures visant à réduire les tarifs trop élevés de certains anciens dispositifs de soutien dans un objectif de juste maîtrise de la dépense publique. Les moyens du fonds chaleur sont maintenus à leur plus haut historique (0,8 Md€) afin de continuer à soutenir la production de chaleur renouvelable et le développement de nouveaux réseaux de chaleur pour l'habitat collectif, le tertiaire et l'industrie.

Conforter les aides énergétiques à destination des ménages modestes

Les crédits au titre du chèque énergie sont en forte augmentation en 2026 (655 M€ contre 465 M€ en 2025). Plus de 4 millions de ménages aux revenus modestes recevront désormais leur chèque énergie de manière automatique, afin d'acquitter tout ou partie du montant des dépenses d'énergie relatives

à leur logement. Les foyers qui ne seront pas identifiés automatiquement pourront se déclarer sur une plateforme dédiée via une démarche simplifiée en ligne ou par courrier pour demander leur chèque énergie.

Un soutien confirmé de la transition écologique mise en œuvre dans les territoires

Les acteurs locaux continueront d'être soutenus par le fonds vert dans leurs projets d'accélération de la transition écologique : 650 M€ d'AE permettront de nouveaux projets en faveur notamment de la rénovation énergétique des

bâtiments publics, de l'adaptation au changement climatique, de la réhabilitation de friches de la qualité de l'air ou encore de la transition écologique maritime.

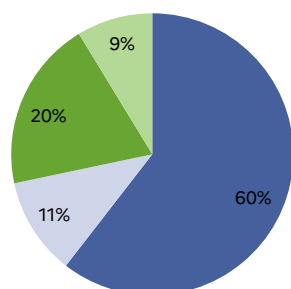
Économie

Les moyens de la mission en 2026

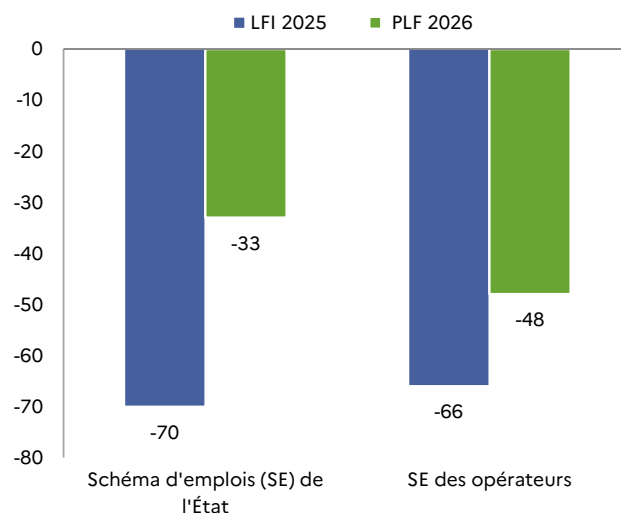
Crédits budgétaires : 3,5 Md€ Emplois de l'État : 10 836 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,9 Md€ Emplois des opérateurs : 2 655 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

■ Développement des entreprises et régulations
■ Statistiques et études économiques
■ Stratégies économiques
■ Plan France Très haut débit



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	3,5 Md€	3,3 Md€
Taxes affectées plafonnées	1,1 Md€	0,9 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Les crédits de la mission « Economie » visent à soutenir le développement et la compétitivité des entreprises, à favoriser un environnement économique concurrentiel et propice à la croissance et à l'emploi, et à assurer la régulation et la sécurisation des marchés, ainsi que la protection des consommateurs.
- Les moyens portés par la mission participent à la lutte contre la fracture numérique avec pour objectif une couverture intégrale du territoire national en connexion très haut débit.
- Elle contribue également à la conception et à la mise en œuvre des politiques économique et financière de la Nation par la production de données statistiques et socio-économiques par l'INSEE ou par l'intermédiaire des prestations réalisées pour le compte de l'Etat par la Banque de France.

Conforter le soutien à la compétitivité et à la décarbonation de l'industrie

Afin de prévenir le risque de délocalisation de sites industriels, le Gouvernement préserve le soutien aux entreprises de secteurs considérés comme exposés à un risque réel de fuite de carbone, grâce au dispositif de la **compensation carbone** (0,8 Md€ en 2026). Ce dispositif permet de rembourser une partie du coût du système européen de quotas carbone incorporé dans le prix de l'électricité. Il se combine avec une fiscalité préférentielle pour les industries très consommatrices d'électricité pour

réduire leurs coûts énergétiques et ainsi favoriser leur compétitivité.

Par ailleurs, l'appel d'offres 2025 destiné à soutenir les projets de décarbonation de **grands sites industriels français** est prévu en 2026 (0,5 Md€ en autorisations d'engagements) afin d'accélérer la décarbonation des secteurs et sites industriels les plus émetteurs.

Renforcer l'attractivité et la vitalité des territoires

Le Gouvernement poursuit son engagement en faveur de l'attractivité de la France grâce à la **collaboration renforcée** entre Atout France, chargé de la promotion internationale de l'offre touristique, et Business France, mobilisé pour attirer et accompagner les investisseurs étrangers.

En parallèle, le **dispositif « Commerce Rural »**, lancé en 2023 par l'ANCT et la DGE, soutient les territoires sous-dotés en luttant contre le déclin commercial, en facilitant l'accès aux biens essentiels et en renforçant le lien social.

Par ailleurs, le niveau de soutien public apporté par l'Etat aux chambres sera ajusté pour tenir compte

des synergies qui pourront être recherchées entre les missions confiées par l'Etat, d'une part, aux **chambres de commerce et d'industrie (CCI)** et, d'autre part, aux **chambres des métiers et de l'artisanat (CMA)** en termes d'accompagnement des entreprises.

Aussi, en lien avec l'impulsion donnée pour réformer structurellement l'Etat et ses opérateurs, les réseaux internationaux d'accompagnement des entreprises seront optimisés, notamment via une mutualisation des moyens des **réseaux d'Atout France et de Business France**.

Maintenir les ambitions en matière de déploiement du plan Très Haut Débit

Le Gouvernement confirme son engagement en faveur du **déploiement du très haut débit** sur l'ensemble du territoire. En 2026, les décaissements de crédits se poursuivront au rythme de l'avancée des travaux de déploiement des « réseaux d'initiative publique » (RIP) et pour le déploiement de la fibre à Mayotte.

Parallèlement, l'expérimentation sur les raccordements complexes dans le domaine privé, initiée en 2025, se poursuivra afin de consolider l'accès universel au très haut débit.

Ces actions traduisent la volonté du Gouvernement d'assurer un **aménagement numérique équilibré et inclusif sur l'ensemble du territoire**.

Poursuivre la modernisation de la statistique publique

En 2026, l'INSEE bénéficiera d'une augmentation de ses crédits de 2 %. L'Institut poursuivra la modernisation ses méthodes d'enquête auprès des ménages et des entreprises, avec un recours accru aux enquêtes multimodes (par internet, par téléphone, en face à face), en maintenant un haut niveau de qualité dans les informations socio-économiques.

L'Insee mènera en particulier une opération de recensement exhaustif à Mayotte, le cyclone Chido ayant perturbé la méthode classique.

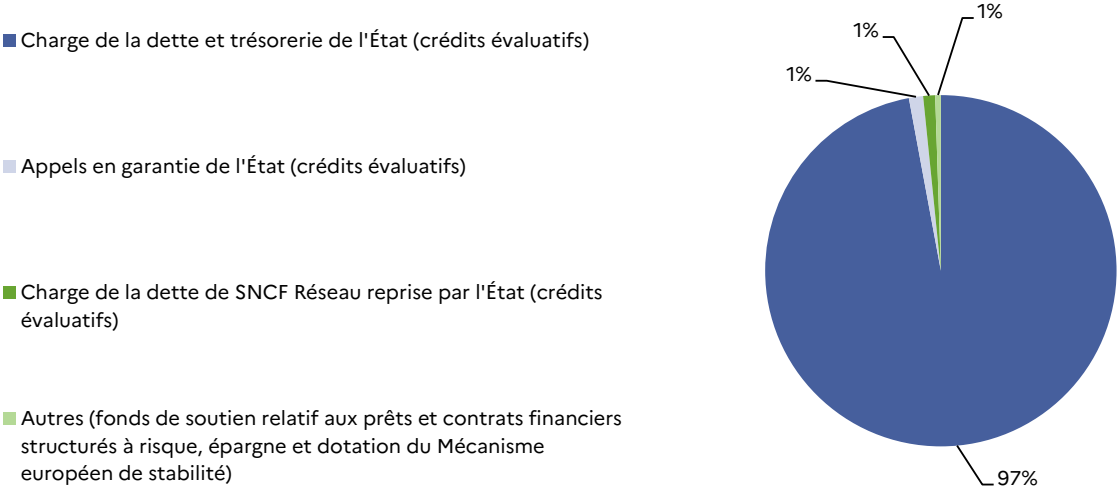
Pour mieux éclairer la décision publique et le débat démocratique, l'Institut assurera la mise à disposition gratuite pour les décideurs publics et des chercheurs d'études et données publiques.

Engagements financiers de l'État

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 60,38 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	55,94 Md€	60,38 Md€
dont charge de la dette (programmes 117 et 355)	54,67 Md€	59,28 Md€
dont appels en garantie de l'État (programme 114)	0,99 Md€	0,79 Md€
dont autres (programmes 145, 344 et 336)	0,28 Md€	0,31 Md€

¹Données au format 2026
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Dans le cadre de cette mission, l'État assure son financement en toutes circonstances, couvre les appels sur les garanties qu'il a octroyées, notamment pour ses positions liées au développement international de l'économie française et, enfin, favorise les politiques de l'épargne.
- Depuis 2015, la mission porte en outre les moyens consacrés par l'État à l'accompagnement des collectivités territoriales pour sortir des emprunts dits à risque que certaines d'entre elles ont contractés.
- Depuis 2024, le programme « Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État », auparavant au sein de la mission « Écologie », a intégré la mission « Engagements financiers de l'État ».

Assurer le financement de l'État

Les crédits de la mission « Engagements financiers de l'État » sont liés, pour plus de 98 %, à la charge de la dette, y compris la charge de la dette reprise de SNCF Réseau (59,28 Md€ au total en PLF 2026). Ils présentent ainsi une hausse de 4,61 Md€ par rapport à la LFI 2025 en comptabilité budgétaire.

La charge de la dette prévue en PLF 2026 est constituée d'une part du service de la dette de l'État (58,62 Md€ en PLF 2026, sur le programme 117) et, d'autre part, des intérêts liés à la dette que l'État a reprise à la SNCF entre 2020 et 2022 (ces intérêts s'élèveront à environ 0,66 Md€ en 2026, et sont portés par le programme 355).

La charge de la dette dépend fortement de l'évolution du contexte macroéconomique et a connu une hausse importante au cours des trois dernières années, du fait notamment de la dynamique de l'inflation, puis du ressaut en réaction des taux d'intérêts, mais aussi de l'augmentation du stock de dette à la suite des

mesures de soutien mises en œuvre par l'État face à la crise sanitaire et aux tensions inflationnistes.

En 2026, ces deux effets (volume et taux) se conjuguent et conduisent la charge de la dette budgétaire à augmenter de 7,3 Md€ par rapport à la dernière prévision pour 2025, malgré le repli de l'inflation, pour atteindre 59,28 Md€. Sous l'effet de la transmission progressive de la hausse des taux au stock de la dette, la charge de la dette budgétaire atteindrait 77,2 Md€ en 2028.

Pour l'année 2025, la charge de la dette de l'État, y compris SNCF Réseau, est révisée à la baisse par rapport aux prévisions de la LFI 2025, s'établissant désormais à 52,02 Md€. Cette baisse est principalement due à une baisse des taux de court terme plus rapide qu'anticipée en LFI ; les intérêts versés pour les bons du Trésor à taux fixe et à intérêts précomptés (BTF) s'élèveront à 4,5 Md€ contre 6,9 Md€ prévus initialement.

Accompagner les entreprises françaises

En réponse à la crise sanitaire, le Gouvernement a déployé plusieurs dispositifs de garanties. Ces appels en garantie, versés lorsque l'entreprise bénéficiaire du dispositif fait défaut, sont retracés sur le programme 114. Il en est ainsi des prêts garantis par l'État (PGE), des prêts participatifs relance et obligations relance (PPR-OR), et du fonds paneuropéen de garantie (FPEG). Les dépenses budgétaires attendues causées par les défaillances en 2026 au titre de ces dispositifs sont de 0,6 Md€.

Le programme 114 porte également les 68 M€ de dépenses liées aux garanties de soutien aux entreprises françaises exportatrices prévues en 2026. Cependant, cette action devrait globalement être excédentaire, en prenant en compte les primes et récupérations inscrites sur le compte de commerce « Soutien financier au commerce extérieur ».

Enseignement scolaire

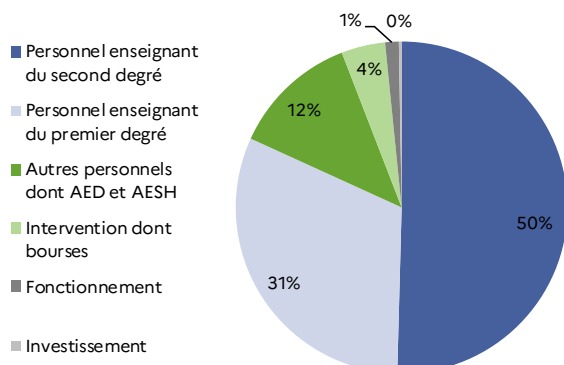
Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 64,5 Md€

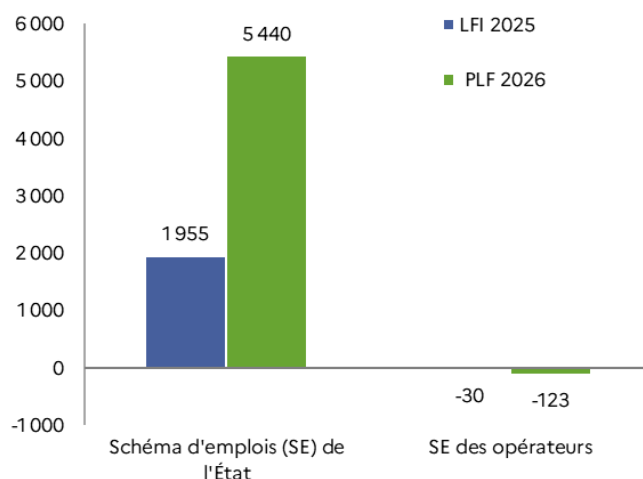
Emplois de l'État : 1 100 804 ETPT

Emplois des opérateurs : 2 707 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	64,3 Md€	64,5 Md€

¹Données au format 2026²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Enseignement scolaire » représente le premier budget de l'État. Les ministères chargés de l'Éducation nationale et de l'Agriculture assurent la gestion des ressources humaines de plus d'un million de personnels, soit la moitié des agents de l'État. La mission interministérielle « Enseignement scolaire », dotée de 64,5 Md€ (hors contribution au CAS « Pensions ») en 2026, permet la scolarisation de 13 millions d'élèves et apprentis de la maternelle au lycée, de l'enseignement public et privé, pour l'ensemble des filières générales, technologiques, professionnelles et agricoles.
- Le budget 2026 augmente de +0,2 Md€ par rapport à la LFI 2025. Il permet de mettre en œuvre la réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels enseignants et la protection sociale complémentaire santé et prévoyance, mais également de poursuivre les réformes et actions engagées telles que le versement d'allocations de stage aux lycéens professionnels, les constructions scolaires en outre-mer ou encore la refonte des programmes de collège.
- L'évolution des emplois du ministère chargé de l'Éducation nationale (+5 440 ETP en 2026 hors opérateurs) intègre la baisse prévisionnelle du nombre d'élèves en prenant prioritairement en compte les contextes territoriaux et sociaux locaux, les effets de l'entrée en vigueur de la réforme du recrutement et de la formation initiale des personnels d'éducation et d'enseignement ainsi que la poursuite d'une politique ambitieuse de renforcement des moyens dédiés à l'amélioration de l'inclusion scolaire et à l'accompagnement social et médical des élèves (+2 000 ETP).

Accroître l'attractivité du métier d'enseignant

Les concours de l'enseignement du premier et du second degrés ainsi que celui de conseiller principal d'éducation sont dorénavant ouverts au niveau bac+3. Dès 2026, les futurs enseignants bénéficieront d'une formation initiale rémunérée de deux années plus professionnalisante et accessible à l'issue d'une licence. Cette évolution vise trois objectifs : proposer des parcours de formation plus lisibles pour les étudiants dès l'obtention du baccalauréat, préparer plus tôt au métier et renforcer l'exigence de formation des futurs enseignants.

Outre l'effort réalisé en emplois au profit de la réforme de la formation initiale, 900 ETP additionnels sont déployés sur les priorités du ministère en faveur de la scolarisation des enfants dès 3 ans dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de la création de places en unités localisées pour l'inclusion scolaire et du

renforcement des effectifs médico-sociaux, de contrôle des établissements privés sous contrat et dédiés à la transformation numérique des ministères.

Les moyens à la disposition du ministère de l'Éducation nationale permettront de poursuivre le développement des pôles d'appui à la scolarité, initié à la rentrée 2024, et d'accroître la capacité des académies de procéder à une allocation plus progressive des moyens en fonction des contextes sociaux.

À partir du 1^{er} mai 2026, l'ensemble des agents du ministère chargé de l'Éducation nationale bénéficiera du nouveau régime collectif de protection sociale complémentaire. L'employeur améliore sa prise en charge financière qui est portée à 50 % du panier de soins interministériel et de l'option souscrite (dans la limite de 5 €).

Améliorer l'action publique éducative pour tous les élèves

Depuis 2023, le Pacte enseignant contribue à augmenter le temps devant élèves, grâce à des missions telles que le remplacement de courte durée ou les dispositifs d'accompagnement « devoirs faits » et « école ouverte ». À partir de la rentrée scolaire 2025, les modalités de mise en œuvre du Pacte sont assouplies afin de faciliter la réalisation de ces missions et les dispositifs d'accompagnement à la réussite sont renforcés.

Dans la continuité des annonces du « Choc des savoirs » de 2024, les programmes scolaires de collège sont révisés et l'État poursuivra le renouvellement des manuels scolaires. Les élèves de cinquième seront concernés à la rentrée scolaire 2026.

Par ailleurs, depuis la rentrée scolaire 2023, les élèves scolarisés en lycée professionnels perçoivent une allocation à l'issue de leurs stages. L'investissement dans les filières professionnelles se poursuit en 2026 avec la confirmation du parcours différencié en classe de terminale.

De même, l'État poursuit la création et la réhabilitation de places dans les internats d'excellence, en particulier ceux situés en zone rurale.

Enfin, dans le cadre de la loi d'orientation agricole, des moyens permettront l'accroissement du nombre de personnes formées aux métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire à horizon 2030 au sein de l'enseignement agricole.

Continuer à renforcer la prise en charge des élèves en situation de handicap

Dans la continuité des efforts pour renforcer la prise en charge des élèves en situation de handicap, 1 200 emplois d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) supplémentaires seront recrutés à la rentrée 2026 confortant une augmentation de plus de 70 % des effectifs depuis 2017.

Les moyens prévus pour 2026 permettent de poursuivre le développement des unités localisées

pour l'inclusion scolaire (ULIS), avec la création de 300 postes. Le nombre d'enseignants spécialisés en ULIS progressera de 35 % entre 2017 et 2026, permettant l'accueil de 119 000 élèves en 2025, soit 29 % de plus qu'en 2017.

Le déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS) se poursuit avec 500 PAS supplémentaires sur l'ensemble du territoire, outre-mer compris, à la rentrée scolaire 2025.

Moderniser le parc immobilier et informatique du ministère

En 2026, 25 M€ supplémentaires seront consacrés à Mayotte au titre des constructions scolaires et pour mettre en œuvre les engagements pris dans le contrat de convergence territoriale et dans la loi de programmation pour la refondation de Mayotte.

De plus, les travaux en vue du regroupement de l'ensemble des services d'administration centrale du ministère chargé de l'Éducation nationale sur le

site Pascal à Gentilly en 2027 continueront d'avancer.

La modernisation des systèmes d'information et le renforcement de la sécurité numérique du ministère se poursuivent. Le système de gestion financière et comptable Op@le finalise son déploiement dans les ÉPLE.

Gestion des finances publiques

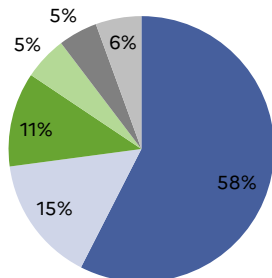
Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 8,23 Md€

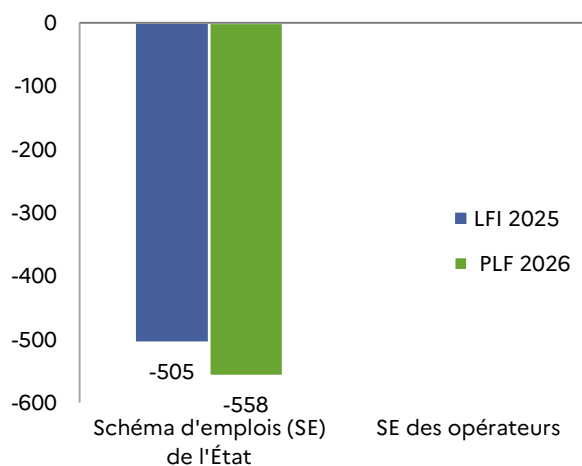
Emplois de l'État : 113 618 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Masse salariale de la DGFiP
- Fonctionnement et investissement de la DGFiP
- Masse salariale de la douane
- Fonctionnement et investissement de la Douane
- Masse salariale des autres directions et services
- Fonctionnement et investissement des autres et services



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	8,1 Md€	8,2 Md€
Taxes affectées plafonnées	-	-

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Gestion des finances publiques » regroupe les moyens destinés à l'action des services fiscaux, comptables et douaniers ainsi qu'à l'action des directions et autres services du ministère.
- L'essentiel des crédits est consacré au financement de la masse salariale de la direction générale des finances publiques (DGFiP) et la direction générale des Douanes et des droits indirects (DGDDI), qui emploient près de 110 000 agents.
- Les crédits budgétaires augmentent de + 1,75 %, notamment du fait d'une hausse des moyens consacrés à la lutte contre les fraudes et les trafics et aux investissements informatiques du ministère.

Poursuivre le renforcement des moyens de la lutte contre les fraudes

En 2026, la mission « Gestion des finances publiques » contribue à la mise en œuvre du plan de lutte contre les fraudes fiscales, sociales et douanières lancé en mai 2023, ainsi que des dispositions résultant de la loi du 30 juin 2025 contre toutes les fraudes aux aides publiques.

Le projet de loi de finances pour 2026 confortera la hausse des moyens dédiés à la lutte contre la fraude grâce à la poursuite des redéploiements d'effectifs vers cette mission prioritaire.

La généralisation de la facturation électronique, à partir du 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire permettra de renforcer la compétitivité des entreprises grâce aux gains de la dématérialisation, de simplifier à terme les obligations déclaratives en matière de TVA et de renforcer la lutte contre la fraude. En outre, l'amélioration de la gestion des amendes

contribuera à accroître l'effectivité des sanctions pénales.

Le service commun des laboratoires disposera de moyens nouveaux pour l'analyse au bénéfice de la protection du consommateur et de la lutte contre les narcotrafics.

Les moyens d'enquête de Tracfin, service de renseignement du « premier cercle » au cœur de la lutte contre les fraudes, seront aussi accrus notamment pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Enfin, la Douane poursuivra en 2026 son rôle central de lutte contre les trafics illicites, grâce au renforcement de ses pouvoirs d'enquête permis par la loi visant à sortir la France du piège du narcotrafic, et la consolidation des moyens techniques de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

Contribuer au redressement des finances publiques

En 2026, la suppression de 558 postes, permise par les gains de productivité amenés par la modernisation des systèmes d'information, permet une stabilisation des crédits de masse salariale.

Hors dépenses de personnel, la hausse est modérée grâce à la modération des dépenses de fonctionnement, notamment immobilières et

informatiques et la priorisation des besoins d'investissement. Ainsi, les dépenses d'affranchissement seront contenues par le recours accru à des procédures dématérialisées.

Par ailleurs, la DGFIP et la Douane poursuivront en 2026 la démarche d'unification du recouvrement fiscal.

Accompagner la transformation du ministère pour répondre aux nouveaux défis économiques européens et internationaux

Le secrétariat général accompagnera les services du ministère pour mener à bien leur transformation numérique et écologique, notamment à travers la densification des sites de Bercy et de Chevaleret qui bénéficiera en 2026 de moyens dédiés aux études préalables.

La DGFIP poursuivra ses chantiers de modernisation informatique inscrits dans son schéma directeur numérique publié en 2025.

La Douane poursuivra son rôle de première force de défense économique dans un contexte de massification des échanges. A ce titre, elle renforcera sa politique d'acquisition de scanners co-financés par l'Union européenne pour renforcer ses contrôles sur les petits colis.

Immigration, asile et intégration

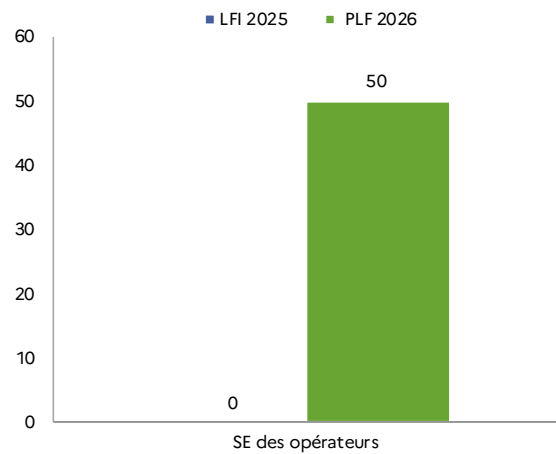
Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 2,16 Md€ Emplois des opérateurs : 2 308 ETP

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	2,08 Md€	2,16 Md€

¹Données au format 2026
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission regroupe les crédits, hors dépenses de personnel, permettant de financer les politiques en matière de gestion des flux migratoires, d'intégration des étrangers en situation régulière, notamment des réfugiés, ainsi que l'accueil et l'examen de la situation des demandeurs d'asile. La prise en charge des demandeurs d'asile en instance représente près des deux tiers des crédits de la mission.
- L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), opérateurs centraux de la mise en œuvre de la politique migratoire, bénéficient en 2026 d'un renfort de + 50 ETP permettant notamment le renforcement des capacités de traitement des demandes d'asile.
- Le PLF pour 2026 poursuit l'effort en faveur de la progression des capacités des centres de rétention administrative (CRA) et permet de financer les capacités du dispositif national d'accueil, ainsi que la politique d'intégration.
- Enfin, une revalorisation d'un ensemble de droits de timbre en lien avec la politique migratoire est programmée de façon à positionner la France dans la moyenne des pays européens.

Mettre en œuvre le Pacte européen sur la migration et l'asile

En vue de l'entrée en application du Pacte européen sur la migration et l'asile mi-2026, le PLF pour 2026 consacre 66 M€ pour la mise en place de la nouvelle procédure d'asile à la frontière,

l'évolution des procédures d'asile, le renforcement des garanties accordées aux demandeurs d'asile ainsi que la refonte des systèmes d'information.

Poursuivre l'accroissement des capacités de rétention administrative

L'enveloppe dédiée à la lutte contre l'immigration irrégulière progresse en PLF pour 2026 de +41 %, principalement portée par des dépenses d'investissement.

Ces efforts importants permettent la poursuite de l'augmentation du nombre de places en centre de

rétention administrative, la création d'une zone d'attente et de locaux d'unité familiale à Mayotte, ainsi que l'adaptation de la zone d'attente de l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile.

Renforcer les moyens alloués à la politique d'asile

Afin de réduire les délais de traitement des demandes d'asile, la mission bénéficie de moyens renforcés pour l'Office français de protection des réfugiés et des apatrides (OFPRA), chargé de traiter les demandes de protection au titre du droit d'asile.

L'opérateur bénéficie ainsi d'un renfort de +48 ETP pour accroître ses capacités d'instruction de

demande d'asile et pour mettre en œuvre le Pacte européen sur la migration et l'asile.

Le PLF pour 2026 prévoit également des moyens dédiés à l'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile à hauteur de 1,4 Md€, qui permettront notamment de poursuivre l'accueil des réfugiés ukrainiens.

Maintenir les efforts en matière d'intégration des étrangers

Des moyens spécifiques sont dédiés aux dispositifs d'intégration des étrangers à hauteur de 0,4 Md€.

En application de la loi du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI), les nouvelles exigences linguistiques sont prises en compte par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) dans le cadre de la mise en œuvre du contrat d'intégration républicaine (CIR).

L'OFII bénéficie ainsi d'un renfort de +2 ETP dans le cadre du PLF pour 2026.

Créé en 2022 et progressivement généralisé depuis, le programme Accompagnement global et individualisé des réfugiés (AGIR) sera opérationnel sur l'ensemble du territoire hexagonal pour la première année complète.

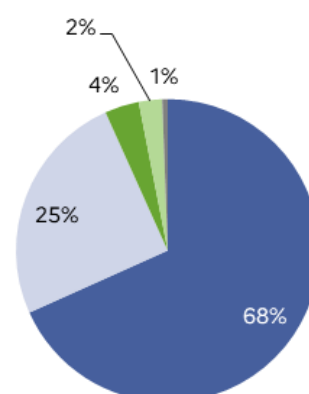
Investir pour la France de 2030

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 5,5 Md€

Répartition des crédits budgétaires

- Financement des investissements stratégiques
- Financement structurel des écosystèmes d'innovation
- Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche
- Valorisation de la recherche
- Accélération de la modernisation des entreprises



Crédits budgétaires pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général	5,50 Md€	5,50 Md€

¹Données au format 2026

Présentation de la mission

- Depuis le 1^{er} janvier 2022, la mission « Investissements d'avenir » est devenue la mission « Investir pour la France de 2030 ». Elle porte les crédits de France 2030 et des troisième (PIA 3) et quatrième (PIA 4) volets du Programme d'investissements d'avenir.
- En intégrant et en prolongeant la démarche initiée par le PIA 4, France 2030 est un plan inédit par son ampleur. Au total, ce sont 54 Md€, dont 34 Md€ votés en loi de finances initiale pour 2022 et 20 Md€ du PIA 4 de la loi de finances initiales pour 2021, qui permettent de transformer durablement des secteurs clés de notre économie et de positionner la France en chef de file de l'économie de demain.
- En 2026, 5,13 Md€ de crédits de paiement permettront de soutenir le déploiement rapide des crédits labellisés PIA 4 et France 2030, et 0,37 Md€ de crédits de paiement appuieront la poursuite de la mise en œuvre du PIA 3. 0,45 Md€ d'autorisations d'engagement sont inscrites au PLF 2026 afin de poursuivre le financement structurel de la recherche dans une logique pluriannuelle.

Poursuivre le déploiement du plan France 2030

La mission « Investir pour la France de 2030 » est dotée majoritairement en crédits de paiement, afin de poursuivre les versements aux organismes gestionnaires des crédits nécessaires au financement des lauréats du PIA 3 et du plan France 2030.

Au 30 juin 2025, 39,6 Md€ avaient été engagés sur les 54 Md€ du plan France 2030. En conséquence de ces engagements, le plan France 2030 connaît une accélération des décaissements au profit des porteurs de projet, qui passent de 5,5 Md€ en 2024 à 6,6 Md€ prévus en 2025. Pour accompagner la réalisation des projets déjà sélectionnés et poursuivre le déploiement des procédures de

sélection ouvertes, 5,5 Md€ de CP sont ouverts en PLF 2026, tenant compte de la trésorerie des opérateurs du plan France 2030.

Outre des interventions sous forme de subventions ou d'avances remboursables, les engagements du plan se traduisent aussi par des prises de participations auprès de fonds d'investissements (fonds directs et fonds de fonds). En 2026, près de 610 M€ de souscriptions à des fonds existants sont prévues, dont notamment 150 M€ pour la troisième génération du Fonds national d'amorçage et 200 M€ pour le fonds scale-up Europe dédié à l'intelligence artificielle.

Financer les priorités du Gouvernement en matière de politique industrielle et d'innovation

Le 10 avril 2025, le Premier ministre a réuni un Comité interministériel de l'innovation, lors duquel a été fait un bilan des premières années d'engagement du plan, et ont été esquissées les priorités stratégiques pour la poursuite de son déploiement, notamment le spatial, l'intelligence artificielle, les technologies quantiques, ainsi que la cybersécurité.

Dans ce cadre, la programmation de France 2030 a été revue pour renforcer son soutien à ces secteurs prioritaires. Le soutien à l'intelligence artificielle a ainsi été augmenté de 0,4 Md€ à parts égales entre intervention sous forme de subvention et d'intervention en fonds propres.

Par ailleurs, en 2026, le soutien horizontal à l'innovation des entreprises sera poursuivi. Ces

aides, initiées lors des premiers programmes d'investissement d'avenir, sont distribuées par Bpifrance sous diverses formes (subventions, avances récupérables, prêts, etc.) et permettent de soutenir des projets à des degrés divers de maturité de l'innovation dans une logique horizontale.

Le plan France 2030 a aussi pour objectif principal de participer à la décarbonation de l'économie, en consacrant 50 % des crédits à la décarbonation. Dans cette perspective, 1,6 Md€ contribueront à la mise en œuvre de l'appel d'offre Grands projets industriels de décarbonation, lancé en décembre 2024, qui vise principalement à soutenir la transformation des sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre du territoire.

Renforcer le suivi et l'évaluation des investissements d'avenir

En 2025, en plus des mécanismes de sélection propres aux projets de France 2030 qui s'appuient sur des jurys d'experts internationaux, le comité exécutif du plan a renforcé l'évaluation des projets faisant l'objet d'un soutien public, à travers la réalisation systématique d'une contre-expertise des évaluations socio-économiques pour les projets les plus importants du plan en termes de financement public.

La programmation des évaluations 2024-2026 validée par le Comité de surveillance des investissements d'avenir (CSIA) comprend deux

axes : 1) La production de modules évaluatifs quantitatifs regroupés selon les trois finalités d'impacts de France 2030 : i) le développement économique et la croissance, ii) le leadership scientifique, technologique et industriel et iii) la décarbonation et la transition environnementale. 2) La revue d'avancement de chacun des 16 objectifs et leviers de France 2030.

Une synthèse des constats et des recommandations issues de ces travaux sera restituée au Premier ministre et au Parlement d'ici début 2026.

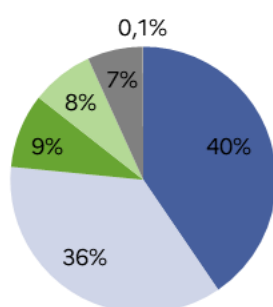
Justice

Les moyens de la mission en 2026

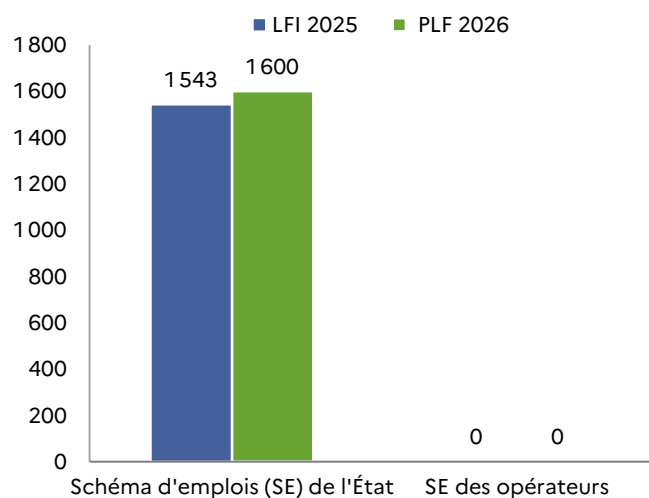
Crédits budgétaires : 10,63 Md€ Emplois de l'État : 98 248 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,07 Md€ Emplois des opérateurs : 796 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

■ Administration pénitentiaire
■ Justice judiciaire
■ Protection judiciaire de la jeunesse
■ Accès au droit et à la justice
■ Conduite et pilotage de la politique de la justice
■ Conseil supérieur de la magistrature



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	10,46 Md€	10,63 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,03 Md€	0,07 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le niveau des crédits du ministère de la Justice atteindra 10,7 Md€, soit une hausse de plus de 0,2 Md€ par rapport à 2025.
- Ces moyens permettent de renforcer les effectifs du ministère de la Justice, notamment pour ses missions prioritaires (agents pénitentiaires, magistrats, personnels de la protection judiciaire de la jeunesse), et d'assurer la poursuite des investissements immobiliers et numériques.
- À ces moyens s'ajoute l'affectation pour l'aide juridictionnelle du produit d'un nouveau droit de timbre lors de l'introduction d'une instance, soutenant la capacité du ministère de la Justice à faire face au dynamisme de l'activité judiciaire.

Renforcer les effectifs au service des politiques prioritaires de la Justice et poursuivre la revalorisation des agents

Le ministère bénéficiera en 2026 d'un schéma d'emplois positif de +1 600 ETP, dont +855 ETP au sein de l'administration pénitentiaire, +660 ETP pour les services judiciaires (dont +286 ETP de magistrats et +342 ETP de greffiers des services judiciaires), +70 ETP au sein des personnels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou encore +15 ETP dans le domaine du numérique.

Ces recrutements supplémentaires visent notamment à renforcer les effectifs des établissements pénitentiaires et des juridictions judiciaires dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, à poursuivre la mise en

œuvre du protocole d'Incarville au sein de l'administration pénitentiaire, à développer les emplois de la filière insertion-probation et de la PJJ, ou à réinternaliser les compétences numériques stratégiques.

Les dépenses de personnel continuent leur progression (+4,6 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2025), en s'établissant à 5,4 Md€ hors contribution au CAS « Pensions ». Ces crédits permettent de financer, outre ces nouveaux recrutements, les effets des revalorisations indiciaires et indemnitaires décidées entre 2023 et 2025 au profit des agents du ministère de la Justice.

Maintenir un haut niveau d'investissement

Débuté lors du précédent quinquennat, l'effort d'investissement en faveur de la justice se poursuit, en particulier dans les domaines de l'immobilier et du numérique.

Les crédits de construction et de rénovation immobilières sont ainsi de 0,9 Md€, dont 0,6 Md€ pour l'administration pénitentiaire et 0,3 Md€ en faveur de l'immobilier judiciaire. Les crédits affectés à l'administration pénitentiaire comprennent, au-delà de la poursuite des chantiers déjà lancés, le financement de projets innovants,

(1 500 places courtes peines et 1 500 places de semi-liberté en modulaire). Le plan de construction de nouveaux centres éducatifs fermés se poursuit.

Les crédits consacrés aux investissements informatiques et au maintien en condition opérationnelle s'élèvent à 0,3 Md€ afin de répondre aux besoins des agents du ministère et des justiciables tout en continuant la numérisation de la justice. Par ailleurs, 50 M€ sont consacrés à la montée en puissance de la plateforme nationale des interceptions judiciaires (PNIJ).

Assurer le bon fonctionnement du service public de la justice et mobiliser des recettes nouvelles au service de la politique publique

Le ministère de la Justice met en œuvre les moyens de faire face au dynamisme de l'activité judiciaire. Ainsi, les crédits de l'aide juridictionnelle et des frais de justice s'élèvent pour chacun de ces postes de dépenses à plus de 0,7 Md€, tandis que l'aide aux victimes bénéficie d'une hausse de plus de 3 M€ (+6 %) afin notamment d'acquérir de nouveaux téléphones grave danger pour les victimes de violences. Parallèlement, le ministère renforce ses actions de maîtrise de la dépense

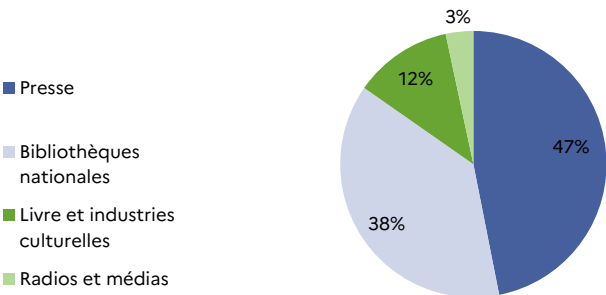
(diminution des actes obligatoires d'investigation, généralisation du recours à la PNIJ, rationalisation des subventions). Il assurera également la mise en œuvre du nouveau droit de timbre pour l'introduction d'une instance judiciaire, dont le produit sera affecté à l'Union nationale des caisses de règlement pécuniaires des avocats, ainsi qu'une dynamisation du recouvrement des amendes pénales par le recours aux commissaires de justice.

Médias, livre et industries culturelles

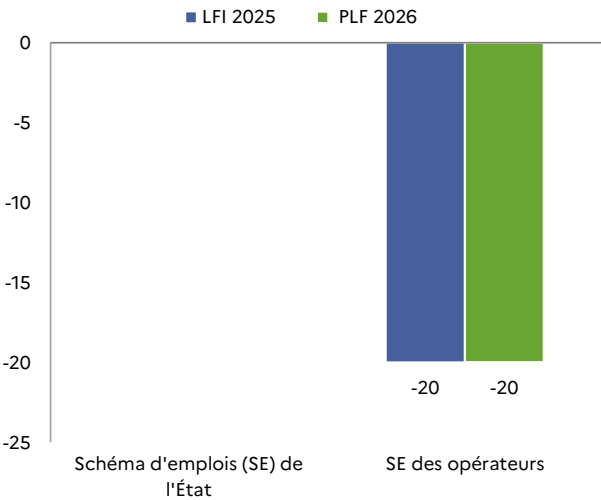
Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 0,69 Md€ Emplois de l'État : -
Taxes affectées plafonnées : 0,08 Md€ Emplois des opérateurs : 3 109 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	0,72 Md€	0,69 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,07 Md€	0,08 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Médias, livre et industries culturelles » rassemble les crédits consacrés à la politique en faveur du développement et du pluralisme des médias et à la politique en faveur du livre, de la lecture publique et des industries culturelles, en particulier l'industrie musicale.

En 2026, les crédits alloués à la mission s'élèvent à 0,69 Md€.

Soutenir le pluralisme de la presse

En 2026, les fonds d'aide à la modernisation de la presse seront dotés à hauteur de 23,5 M€ et les aides au pluralisme représenteront au total 23,2 M€. Quant aux aides à la diffusion, elles s'élèveront à 129,8 M€.

L'Etat accompagnera la réforme de la distribution de la presse au numéro, fruit de travaux issus d'un rapport IGF-IGAC puis d'une concertation menée avec l'ensemble de la filière. Une hausse en 2026 de 4,5 M€ de l'aide à la distribution de la presse au numéro est ainsi provisionnée pour permettre

d'accompagner cette réforme en cas de signature du protocole par les éditeurs de presse.

Les crédits alloués à l'aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés diminuent compte tenu de la baisse structurelle des volumes d'exemplaires de presse livrés aux abonnés par voie postale.

Des moyens supplémentaires à hauteur de 4,2 M€ seront apportés à l'Agence France-Presse, en conformité avec le contrat d'objectifs et de moyens 2024-2028 conclu avec l'Etat.

Financer les projets immobiliers des bibliothèques nationales et de la Maison du dessin de presse

En 2026, la Bibliothèque nationale de France (BnF) bénéficiera des moyens lui permettant d'engager les travaux de construction de son futur pôle de conservation à Amiens.

La dotation de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) est rehaussée de 4,3 M€ afin de lui permettre de faire face aux loyer et charges

relatifs à la deuxième année de location du site de l'immeuble Lumière, occupé le temps des travaux du Centre Pompidou.

7 M€ sont ouverts pour les crédits d'investissement de la Maison du dessin de presse, dont l'ouverture est prévue en 2027.

Repenser les moyens donnés à la politique de soutien aux filières du livre et des industries culturelles

Concernant le livre, les moyens du Centre national du livre (CNL) sont revus afin de recentrer son action sur le soutien à la filière.

Afin de financer à son juste niveau la rémunération des auteurs au titre du droit de prêt en bibliothèque, la contribution de l'Etat, indexée sur le nombre d'inscrits aux bibliothèques, sera rehaussée de 1 M€.

L'Etat poursuit son soutien financier au projet de portail national de l'édition accessible et adaptée.

Concernant la musique, la dotation publique versée au Centre national de la musique (CNM) connaîtra une baisse de 7 M€, tandis qu'en parallèle les plafonds de la taxe sur les spectacles de variétés et les concerts de musiques actuelles et de la taxe sur le streaming musical seront rehaussés de respectivement 5 M€ et 3 M€ pour accompagner le dynamisme du marché.

Concernant le cinéma et l'audiovisuel, le modèle de financement du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) restera inchangé en 2026.

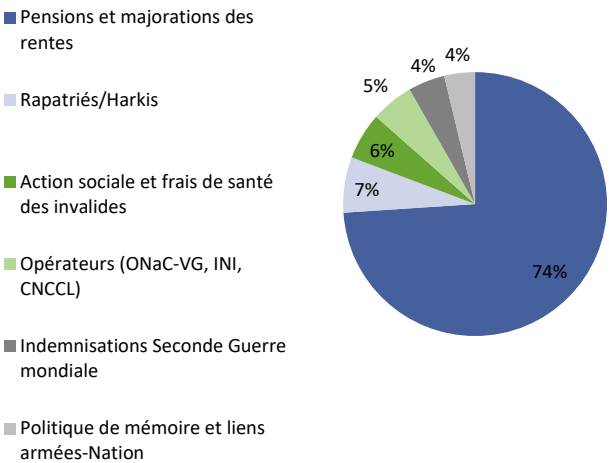
Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation

Les moyens de la mission en 2026

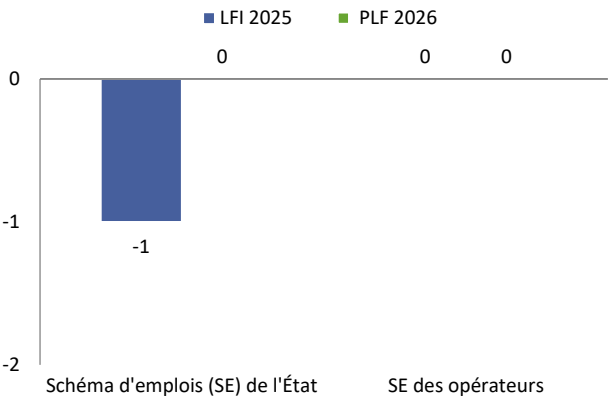
Crédits budgétaires : 1,7 Md€ Emplois de l'État : 16 ETPT

Emplois des opérateurs : 1 205 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	1,85 Md€	1,74 Md€

¹Données au format 2026
²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » incarne la solidarité de la Nation envers les militaires et les anciens combattants en raison de leur engagement et de leurs sacrifices au service de la sécurité de notre pays. Ce lien entre la société civile et le monde combattant s'illustre par le changement de nom de la mission à l'occasion de ce PLF et se traduit par des dispositifs de reconnaissance et de réparation spécifiques (pensions militaires d'invalidité, allocation de reconnaissance et rentes mutualistes du combattant, allocations aux anciens Harkis, etc.)
- Elle regroupe également les politiques de mémoire et de renforcement du lien entre les armées et la Nation mises en œuvre au moyen d'actions mémorielles et de la journée défense et citoyenneté.
- Le nombre d'ayants droit et d'ayants cause diminuant tendanciellement, les crédits de cette mission se réduisent tout en permettant, dans certains cas, l'augmentation des droits ou l'extension du champ d'éligibilité des bénéficiaires.

Une nouvelle dénomination qui permet de mieux retracer les finalités de cette politique publique

La mission interministérielle « Monde combattant, mémoire et liens avec la Nation » constitue un trait d'union sans cesse renouvelé entre la société civile et le monde combattant ainsi qu'entre les

générations de combattants, comme l'illustre le changement de nom de la mission à l'occasion de ce projet de loi de finances pour 2026.

Maintenir les droits reconnus aux anciens combattants

En matière de droits reconnus aux anciens combattants, le budget pour 2026 s'inscrit dans la continuité des budgets précédents avec un maintien des prestations accordées. S'ils bénéficieront des revalorisations prévues par les textes, les crédits nécessaires seront toutefois en

diminution en raison de la démographie baissière des bénéficiaires, les grandes cohortes d'anciens combattants étant celles de la Seconde Guerre mondiale et des guerres et conflits liés à la décolonisation.

Poursuivre la mise en œuvre du droit à réparation pour les Harkis

La loi du 23 février 2022 a instauré un droit à réparation au titre des préjudices subis par les Harkis et les autres personnes rapatriées d'Algérie anciennement de statut civil de droit local. Pour sa cinquième année de mise en œuvre, ce droit à réparation est financé en 2026 à hauteur de 59 M€.

Ce montant total tient compte du nouveau barème prévu par le décret du 20 mars 2025 ainsi que de l'extension du nombre de sites ouvrant droit à réparation, déterminée sur la base des travaux historiques conduits par la commission nationale indépendante créée par la loi de 2022.

Généraliser la mise en œuvre de la journée défense et citoyenneté nouvelle génération

Déployée à titre expérimental en 2025, la journée défense et citoyenneté sera pleinement mise en œuvre en 2026 dans son nouveau format sur l'ensemble du territoire national, y compris en outre-mer. Recentrée sur l'attractivité des métiers

militaires en s'appuyant sur une expérience plus militarisée, elle se confirme comme une passerelle vers le recrutement au sein des forces et de la réserve.

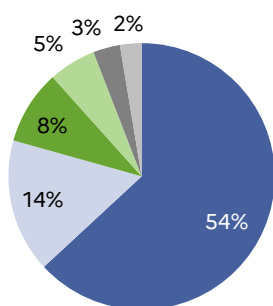
Outre-mer

Les moyens de la mission en 2026

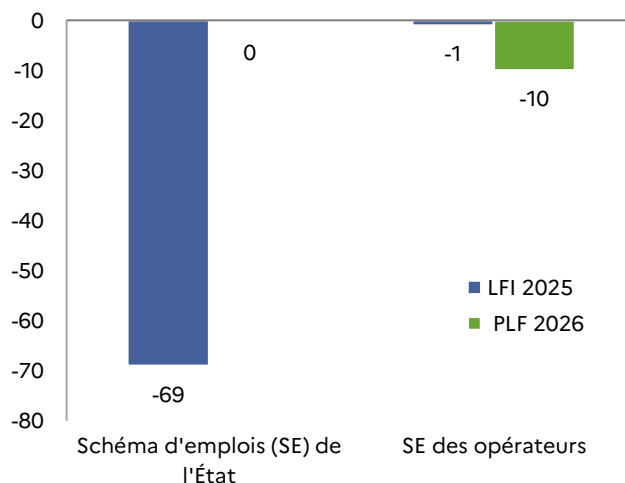
Crédits budgétaires : 2,8 Md€ Emplois de l'État : 5 589 ETPT
 Emplois des opérateurs : 134 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Exonérations de cotisations sociales
- Soutien de l'Etat aux collectivités territoriales
- Logement - Ligne Budgétaire Unique
- Contrats de convergence et de transformation
- Continuité territoriale
- Interventions territoriales de l'Etat



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	2,92 Md€	2,76 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le ministère des Outre-mer met en œuvre les politiques publiques dédiées au développement des territoires ultramarins en matière économique, sociale et environnementale en mobilisant les crédits de la mission « Outre-mer ». Il assure également la mise en cohérence des politiques menées dans les territoires ultramarins par les autres ministères.
- Les crédits de la mission sont principalement portés par les exonérations de cotisations sociales spécifiques aux outre-mer (54 % des crédits) qui permettent d'alléger le coût du travail pour compenser les surcoûts structurels et les écarts de productivité dans les économies ultramarines. En 2026, les exonérations seront simplifiées et recentrées afin de renforcer leur impact sur l'emploi, au bénéfice des entreprises et des citoyens ultramarins.
- En 2026, le budget du ministère des Outre-mer permettra également de prolonger le déploiement des dispositifs de soutien aux ménages, aux entreprises et aux collectivités en réponse aux crises récentes ayant affecté certains territoires ultramarins (Nouvelle-Calédonie, cyclones Chido à Mayotte et Garance à La Réunion). Il contribue également à la mise en œuvre de la stratégie d'investissements structurants prévus par la loi de programmation pour la refondation de Mayotte.

Soutenir les territoires ultramarins face aux crises sociales et climatiques

Le projet de loi de finances pour 2026 prévoit une mobilisation renforcée en faveur des territoires ultramarins, récemment confrontés à des crises sociales et climatiques d'ampleur. Une enveloppe de 200 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 165 M€ en crédits de paiement (CP) est consacrée à la prolongation des dispositifs de reconstruction et d'accompagnement. Elle permettra notamment de doter les fonds de reconstruction des bâtiments publics à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et à La Réunion.

Parallèlement, le fonds de solidarité outre-mer, qui indemnise les particuliers et entreprises touchées par des catastrophes naturelles exceptionnelles, voit sa dotation doublée afin de tenir compte de la récurrence des événements climatiques.

Enfin, la réforme de la dotation de solidarité aux collectivités victimes de catastrophes (DSEC)

ouvrira aux collectivités ultramarines la possibilité de bénéficier de cette dernière.

Au-delà des réponses d'urgence, l'État maintient un haut niveau de dispositifs exceptionnels pour accompagner les territoires confrontés à des difficultés structurelles. Le soutien spécifique au conseil départemental de Mayotte est ainsi reconduit et renforcé à hauteur de 100 M€ en AE et en CP, complété par un cofinancement du plan Eau Mayotte 2024-2027, à hauteur de 14,3 M€ en AE et 18 M€ en CP, pour améliorer durablement la gestion de l'eau et de l'assainissement sur le territoire. Enfin, les contrats de redressement en outre-mer (COROM) continueront d'apporter un appui aux communes faisant face à des difficultés financières.

Consolider les politiques publiques dédiées aux ultramarins

Au-delà des mesures exceptionnelles, l'État consolide les dispositifs de droit commun qui structurent durablement l'action publique dans les territoires ultramarins pour un montant total d'environ 1 Md€ en autorisations d'engagement. Dans ce cadre, la mission « Outre-mer » constitue un levier essentiel pour financer les politiques visant à améliorer les conditions de vie en outre-mer : construction et réhabilitation de logements sociaux et résorption de l'habitat insalubre via la ligne budgétaire unique, dotations pour les constructions scolaires, ou encore fonds exceptionnel d'investissement pour accompagner les projets d'infrastructures des collectivités

locales. La génération actuelle des contrats de convergence et de transformation, poursuivra son déploiement sur la base d'un calendrier rénové. Leur durée sera réduite à quatre ans pour 2024-2027, afin d'aligner la prochaine génération de contrats anticipée pour 2028 sur le calendrier européen, soit sept ans. Parallèlement, les dispositifs de mobilité et de continuité territoriale sont maintenus, garantissant aux ultramarins un accès facilité à l'ensemble du territoire. Enfin, le service militaire adapté sera maintenu au même niveau qu'en 2025, permettant d'offrir un accompagnement socio-éducatif renforcé à 4 246 jeunes ultramarins.

Simplifier et renforcer l'effet sur l'emploi des exonérations de cotisations sociales LODEOM

À la suite d'un important travail d'évaluation effectué en 2024, conduit par les inspections générales des affaires sociales et des finances, les exonérations de cotisations sociales LODEOM (1,5 Md€) qui permettent d'alléger le coût du travail

au-delà des allègements généraux de charges sont simplifiées en passant de 6 à 2 barèmes, limitant les erreurs de déclaration des entreprises. De plus, elles sont recentrées sur les niveaux de salaires où leur effet sur l'emploi est le plus important.

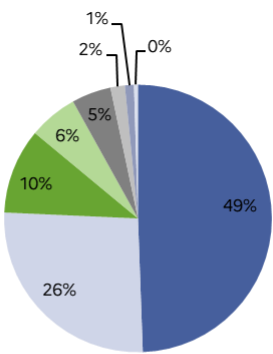
Recherche et enseignement supérieur

Les moyens de la mission en 2026

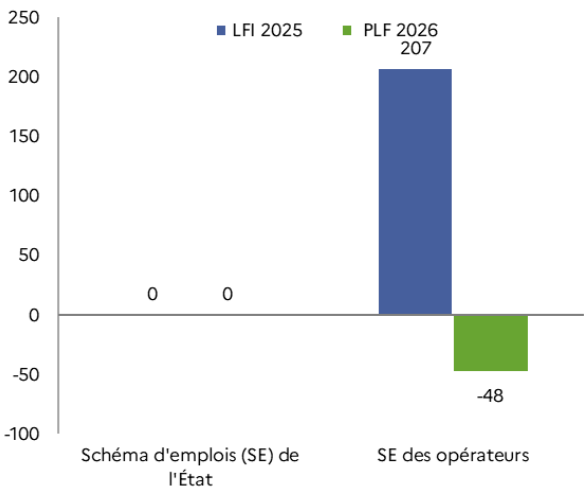
Crédits budgétaires : 31,25 Md€	Emplois de l'État : 7 916 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,37 Md€	Emplois des opérateurs : 251 884 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Formations supérieures et recherche universitaire
- Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires
- Vie étudiante
- Recherche spatiale
- Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables
- Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle
- Enseignement supérieur et recherche agricoles
- Recherche duale et militaire (civile et militaire)



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	30,59 Md€	31,25 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,42 Md€	0,37 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- En 2026, les moyens alloués à la mission « Recherche et enseignement supérieur » sont en hausse par rapport à la LFI 2025 et permettent de poursuivre le déploiement des mesures déjà engagées de la loi de programmation de la recherche.
- Les emplois des opérateurs se stabilisent pour l'année 2026. Le plafond d'emplois de la mission s'élève à 251 884 ETPT.

Poursuivre la mise en œuvre de la loi de programmation de la recherche

Le budget 2026 poursuit le **déploiement des mesures déjà engagées de la loi de programmation de la recherche 2021-2030**, après une augmentation cumulée des financements de près de 6 Md€ entre 2021 et 2025.

Les moyens supplémentaires issus de la LPR ont principalement été consacrés à la **revalorisation de la rémunération des doctorants et des personnels de recherche**, ainsi qu'aux financements de la **recherche sur appels à projets** de plusieurs axes scientifiques disciplinaires et transversaux (sciences de la vie, sciences de l'environnement, numérique, etc.) Enfin, ces crédits permettent de

consolider les investissements en faveur de la **création ou de la rénovation des infrastructures de recherche d'importance stratégique nationale et internationale**.

Les crédits ouverts sur la mission sont complétés, comme en 2025, par les moyens alloués **dans le cadre du plan France 2030** bénéficiant aux équipes de recherche en finançant notamment les programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) des agences de programmes, ainsi que les programmes « Recherche à risque » des organismes nationaux de recherche.

Lutter contre la précarité étudiante

Afin de lutter contre la **précarité étudiante**, le Gouvernement poursuit son soutien aux étudiants et notamment les plus modestes. Le programme 231 « Vie étudiante » financera la poursuite du **ticket de restauration universitaire à 1 €** pour les étudiants boursiers. Le tarif social à 3,30 € restera gelé pour la prochaine année universitaire 2025-2026 pour les autres étudiants afin de préserver leur pouvoir d'achat.

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre du dispositif issu de la loi du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré dans les territoires

où il n'y a pas d'offre de restauration universitaire à proximité, via le déploiement progressif d'une **aide financière individuelle**.

Par ailleurs, les **moyens des CROUS sont rehaussés** de près de 15 M€ afin de soutenir leur action en matière d'amélioration des conditions de vie, d'étude et de travail des étudiants, tout comme les **moyens affectés à la vie étudiante**.

Enfin, des moyens sont prévus pour **poursuivre l'effort de réhabilitation des logements en résidences étudiantes** et financer la **construction de nouvelles places**.

Investir en faveur de la réussite étudiante

Le **Gouvernement réaffirme son engagement en faveur de la réussite étudiante et du renforcement de l'enseignement supérieur**. Dans le cadre d'un dialogue contractuel renouvelé avec les établissements, il poursuit la mise en œuvre des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP). Parallèlement, l'offre de formation en santé continue de se développer, en cohérence avec la stratégie décennale de soins palliatifs, pour mieux répondre aux besoins de demain.

Les **investissements immobiliers** connaissent également une dynamique renforcée, portée par la poursuite des opérations du **Plan Campus** financés par l'État, la montée en puissance du projet du **Centre hospitalier universitaire du Grand Paris Nord (CHUGPN)** et le lancement de la première phase de déconstruction dans le cadre du **projet de décontamination du site d'Arcueil** pour le rectorat de Créteil.

Accompagner la relance de la filière nucléaire et soutenir la transition énergétique

Le **Gouvernement poursuit son accompagnement de la relance de la filière nucléaire**, notamment en soutenant les activités de recherche et de développement (R&D) du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). L'établissement est engagé dans la construction du projet du réacteur Jules Horowitz (RJH), un réacteur de recherche visant à répondre à des besoins

nationaux du secteur nucléaire civil et de défense. **Les crédits prévus en 2026 visent également à financer des projets de recherche dans les domaines de l'énergie et de la mobilité durable**, au service de technologies bas-carbone et innovantes (énergies renouvelables, décarbonation de la filière aéronautique civile, etc.).

Régimes sociaux et de retraite

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 6,0 Md€

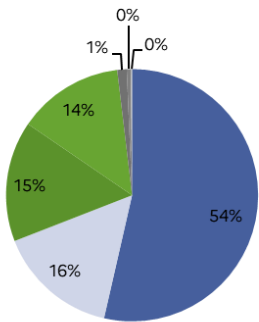
Emplois de l'État : 0 ETPT

Taxes affectées plafonnées : 0 Md€

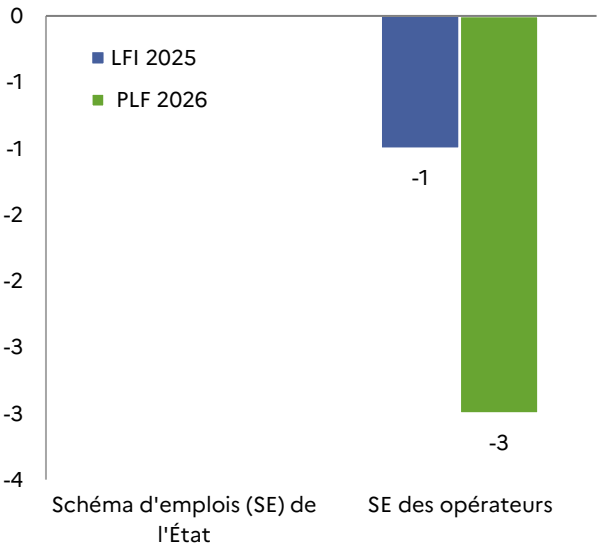
Emplois des opérateurs : 283 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Régime des agents statutaires de la SNCF
- CANSSM (régime des mines) et SEITA (exploitants de tabacs)
- Régime des agents de la RATP
- Régimes de retraites et de sécurité sociale des marins
- Régime d'allocations viagères des gérants de débits de tabac (RAVGDT)
- Régimes de la culture (Opéra et Comédie française)
- Autres régimes de retraites financés par la mission



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	6,0 Md€	6,0 Md€
Taxes affectées plafonnées	-	-

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission interministérielle « Régimes sociaux et de retraite » (RSR) porte les subventions de l'État qui permettent d'assurer l'équilibre financier du régime spécial des marins, des régimes spéciaux de la culture ainsi que le financement des prestations accident du travail – maladie professionnelle des anciens agents de l'Office de radiodiffusion-télévision française.
- L'article 15 de la LFSS pour 2024 prévoit qu'à compter de 2025, la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) assure l'équilibrage des autres régimes spéciaux fermés qui étaient jusqu'ici équilibrés directement par la mission. En contrepartie, la mission compense le régime général de la Sécurité sociale.
- La mission RSR vise ainsi à garantir le financement du système de retraite, en assurant la continuité du versement des pensions et l'équilibre à long terme des régimes.

Assurer la soutenabilité du système de retraite

Le PLFSS pour 2026 prévoit une dérogation à la revalorisation automatique des pensions vieillesse de base. Elle concerne l'ensemble des retraités relevant du régime général, des régimes spéciaux ou encore des pensions de la fonction publique mais aussi plus généralement l'ensemble des bénéficiaires de prestations sociales, qui verront leur montant de prestations stabilisé au niveau de 2025.

Cette mesure s'inscrit dans un contexte de faible inflation qui en limitera l'incidence sur le pouvoir d'achat des pensionnés. Elle est indispensable pour préserver la capacité du système à verser les retraites à moyen et long terme, et participe pleinement à l'effort global de maîtrise de la dépense publique dans une logique d'équité intergénérationnelle, alors que les pensions de retraites constituent 13,9 % du PIB en 2024 et 24,4 % des dépenses publiques.

Transformer la gestion des régimes de retraite

La mission poursuit la transformation de la gestion publique des retraites, dans une logique de performance et de simplification. L'objectif est d'optimiser les flux de gestion, de renforcer la transparence, et de mieux accompagner les affiliés dans leurs démarches.

Des efforts sont en cours pour harmoniser les processus entre régimes et améliorer la qualité de service. La convergence des pratiques de gestion permet de rationaliser les coûts tout en garantissant un service plus lisible pour les usagers.

Renforcer la lutte contre la fraude sociale

La mission s'inscrit pleinement dans les efforts engagés par l'Etat pour lutter contre les fraudes aux prestations sociales. Les actions de contrôle sont renforcées. Des opérations de vérification sont

menées pour détecter les pensions indûment versées, tandis que l'automatisation de certains contrôles permet d'identifier plus rapidement les anomalies.

Concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

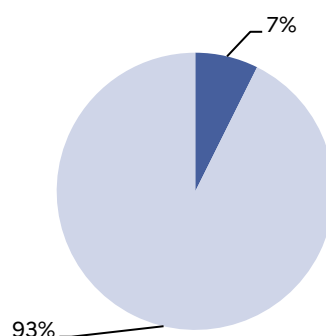
Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 3,93 Md€ Prélèvements sur recettes : 49,51 Md€

Répartition des crédits budgétaires

■ Mission "Relations avec les collectivités territoriales

■ Prélèvements sur recettes de l'état au profit des collectivités territoriales



Crédits pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Prélèvements sur recettes au profit des collectivités	50,42 Md€	49,51 Md€
dont dotation globale de fonctionnement (DGF) ²	32,58 Md€	32,58 Md€
dont fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	7,65 Md€	7,87 Md€
Mission « Relations avec les collectivités territoriales »	4,01 Md€	3,93 Md€
Total des concours financiers	54,43 Md€	53,45 Md€

¹ Données en CP au format 2026

² Y compris la réintégration du produit de l'affectation de la TVA aux régions à la DGF

Présentation de la mission

Les concours financiers de l'État aux collectivités locales se composent de deux ensembles :

- les prélèvements sur recettes de l'État (PSR) au profit des collectivités territoriales,
- les crédits du budget général relevant de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » (RCT).

Ces concours sont maintenus à haut niveau dans le présent PLF. Ils représentent près d'un cinquième des recettes totales des collectivités (de l'ordre de 300 Md€), lesquelles seront en croissance de +1,4 % en 2026 (+4,2 Md€ en tenant compte du DILICO). Ils représentent également un tiers des transferts financiers élargis de l'État aux collectivités qui s'élèvent à 155 Md€.

L'effort de maîtrise des dépenses des collectivités territoriales sera accompagné par l'Etat au moyen de chantiers d'allègements des normes et des coûts pesant sur les collectivités.

Synthèse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

Les concours financiers de l'État à destination des collectivités territoriales sont maintenus à un niveau élevé et représentent **53,45 Md€ de CP en 2026**. Ce niveau permettra une **croissance des recettes totales des collectivités de +4,2 Md€ (+1,4%) en 2026**.

La **dotation globale de fonctionnement (DGF)** s'élève à 32,6 Md€, montant qui consolide les trois hausses successives de +790 M€ entre 2023

et 2025 et intègre à partir de 2026 la fraction de TVA affectée aux régions depuis 2018.

La dynamique du PSR visant à compenser, depuis 2021, les moindres-values induites par l'abattement forfaitaire de 50 % sur les valeurs locatives cadastrales des locaux industriels (**PSR VLEI**), est réduite via l'abattement d'un coefficient de minoration de 25 %.

Simplifier et adapter le soutien à l'investissement local de l'Etat en tenant compte du cycle électoral

La dynamique du **fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)** est contenue pour l'année 2026 (7,9 Md€, soit +0,21 Md€ par rapport à la LFI 2025) par le biais d'une modification des modalités de versement du fonds : dans une logique d'harmonisation et de simplification, le calendrier de versement du FCTVA aux établissements publics de coopération intercommunale est ainsi rétabli à l'année suivant la dépense d'investissement. L'assiette des dépenses éligibles est, en outre, recentrée sur les seules dépenses d'investissement, excluant de fait les dépenses de fonctionnement, mais elle est étendue aux participations des collectivités versées dans le cadre des concessions d'aménagement, lorsqu'elles financent des équipements publics.

Enfin, la mise en œuvre du mécanisme d'avance est simplifiée pour tout bénéficiaire du FCTVA situé dans des communes ayant fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Un nouveau **fonds d'investissement pour les territoires (FIT)** regroupe les dotations d'investissement bénéficiant au bloc communal (DETR, DSIL, DPV). Le FIT constitue une avancée structurante pour les collectivités dans une logique de simplification et d'alignement des calendriers. Son montant tient par ailleurs compte du cycle électoral et s'élève à 1,4 Md€ en AE en 2026, correspondant à un point bas du cycle (année électorale).

Renforcer la résilience des collectivités face aux événements exceptionnels

La dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques (**DSEC**) est renforcée :

- Par une hausse supérieure à un doublement des crédits de la DSEC de +40 M€ en AE et en CP par

rapport à la LFI 2025 afin de faire face à l'intensification des dégâts climatiques et d'améliorer la réactivité du soutien de l'Etat ;

- Par l'élargissement du bénéfice de la DSEC aux collectivités d'outre-mer en remplacement de l'actuel fonds de secours outre-mer (FSOM).

Poursuivre l'association des collectivités territoriales à l'effort collectif de redressement des comptes publics et soutenir les départements

Le dispositif de lissage conjoncturel des recettes des collectivités locales (DILICO) conçu par le Sénat est reconduit dans son principe en 2026 dans le but d'associer les collectivités territoriales au rétablissement des comptes publics, à hauteur de 2 Md€. La restitution de 30 % des sommes prélevées en 2025, en plus de la part affectée à la péréquation, sera assurée en 2026 comme prévu en loi de finances initiale pour 2025.

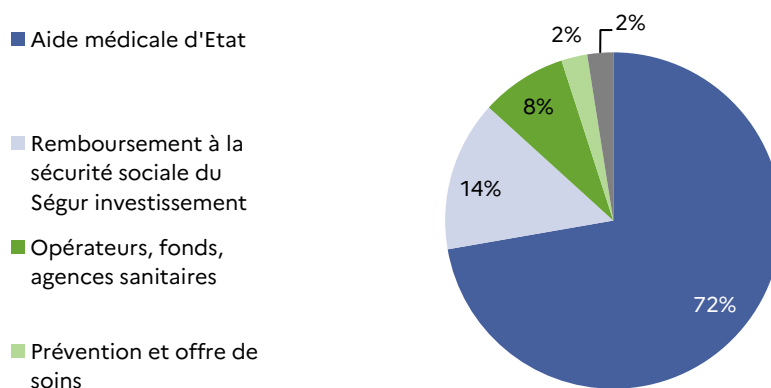
Après la stabilisation du versement des fractions de TVA opérée à titre exceptionnel pour l'année

2025, le projet de loi de finances prévoit désormais un encadrement, par une sous-indexation, de la dynamique de cette fiscalité. Enfin, le fonds de sauvegarde ciblé à destination des départements les plus fragiles sera porté en 2026, à 300 millions d'euros, soit un montant trois fois supérieur à celui de l'année 2024.

Santé

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 1,67 Md€
Taxes affectées plafonnées : 0,4 M€
Emplois des opérateurs : 132 ETPT



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	1,48 Md€	1,67 Md€
Taxes affectées plafonnées	-	-

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Le ministère chargé de la Santé met en œuvre une politique globale de santé publique dont les objectifs sont de développer la stratégie de prévention, d'assurer la sécurité sanitaire et d'organiser une offre de soins de qualité sur l'ensemble des territoires.
- Les contributions du ministère à l'aide médicale de l'État (1,2 Md€) inscrites au programme 183 représentent 72 % des crédits de la mission (1,67 Md€).
- Le programme 379 finance le reversement à la sécurité sociale de la part de l'enveloppe de la facilité pour la relance et la résilience (FRR) destinée à financer le volet « Investissement » du Ségur (0,2 Md€).
- Les autres composantes de la mission, relevant principalement du programme 204 (0,2 Md€), sont principalement consacrées au financement d'opérateurs, aux dépenses de prévention ainsi qu'au pilotage de la politique de santé publique.
- L'essentiel des dépenses publiques en faveur de la santé ne relèvent toutefois pas du budget de l'Etat mais de la sécurité sociale, en particulier de l'assurance-maladie (objectif national de dépenses d'assurance maladie fixé à 270,4 Md€ dans le PLFSS 2026).

Assurer l'accès aux soins aux personnes en situation irrégulière dans une visée sanitaire et humanitaire

L'**aide médicale de l'État (AME)** permet la prise en charge médicale des personnes en situation irrégulière résidant en France depuis plus de trois mois, dont les ressources sont faibles et qui n'ouvrent pas droit à la couverture du système de droit commun. Ce dispositif contribue à préserver l'ensemble de la population de risques épidémiologiques et sanitaires.

Les crédits ouverts dans le projet de loi de finances pour 2026 s'élèvent à 1,2 Md€ (dont 1,1 Md€ au titre de l'AME de droit commun et 0,1 Md€ au titre des soins urgents et vitaux pour les personnes qui ne peuvent justifier d'un droit à l'AME) et demeurent stables par rapport à 2025. Ces crédits tiennent compte de l'effet des

mesures mises en œuvre depuis plusieurs années en vue de renforcer les contrôles et la lutte contre les abus et détournements de cette prestation : dépôt physique des demandes d'AME en caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), accès à la base de données Visabio qui permet aux caisses de s'assurer que des étrangers, en situation régulière et devant être couverts par leur État d'origine ou une assurance privée, ne puissent pas bénéficier de l'AME ou des soins urgents.

Ainsi, les dispositifs de contrôle et de lutte contre la fraude sont renforcés afin d'assurer une gestion rigoureuse de cette aide.

Contribuer au plan national de relance et de résilience afin d'accompagner les projets immobiliers de modernisation des hôpitaux

La mission « Santé » porte des **crédits au titre du Ségur de l'investissement**, qui correspond au volet santé du plan national de relance et de résilience (PNRR). L'enveloppe totale allouée à la France par l'Union européenne au titre de la facilité de relance et de résilience (FRR) était de 39,4 Md€.

Conformément à l'article 11 du règlement FRR, l'enveloppe globale allouée à la France a été ajustée en juin 2022 et s'élève désormais à 37,4 Md€ après déduction des charges administratives et révision en fonction de la croissance économique des États membres. Les

versements de la partie PNRR permettront de couvrir en pluriannuel les engagements pris au titre du Ségur Investissement, à hauteur de 5,7 Md€. Ils soutiendront ainsi les investissements du quotidien dans 1 000 établissements de santé et la mise en œuvre d'au moins 30 projets hospitaliers structurants, financeront la construction ou la rénovation de 32 200 places d'Ehpad et contribueront à des projets de numérisation du système sanitaire et médico-social.

Les crédits reversés à ce titre à la sécurité sociale s'élèveront à 242 M€ en 2026.

Renforcer le pilotage de l'offre de soins et la mission des opérateurs et agences

La politique de prévention en santé permet de soutenir plusieurs actions, notamment le plan chlordécone, le plan national santé environnement, la stratégie nationale de l'alimentation, de la nutrition et du climat, ainsi que les systèmes d'informations de santé publique (système de signalement et de suivi des crises sanitaires, par exemple).

S'agissant de l'Institut national du cancer, la hausse de 10 M€ en 2026 de la subvention versée à l'institut ainsi qu'un ETPT supplémentaire contribueront à l'unification du pilotage et des données des registres de cancer.

En outre, les frais de justice, en augmentation de 4 M€ en 2026, confirment le soutien de l'État en faveur des victimes de la Dépakine® (valproate de sodium et ses dérivés) et du benfluorex (Mediator®)

notamment. Cette indemnisation est in fine versée par l'Office national d'indemnisation des victimes d'accidents médicaux (ONIAM).

Enfin, s'agissant de l'Agence de santé de Wallis-et-Futuna, sa dotation bénéficie à nouveau d'une hausse de 3 M€ en 2026 afin de résorber son déficit structurel. Ce niveau intègre néanmoins des économies visant à maîtriser les coûts de fonctionnement, au moyen d'une réduction du coût des évacuations sanitaires et d'un pilotage renforcé de sa masse salariale. L'agence de santé devant faire face au coût de reconstruction de l'hôpital de Futuna (35 M€ sur 4 ans, opération programmée dans le cadre du Ségur de la Santé), près de 11 M€ en AE et 13 M€ en CP sont prévus, dans la continuité des crédits déjà ouverts à ce titre en LFI 2025 (13 M€ en AE et 4 M€ en CP).

Sécurités

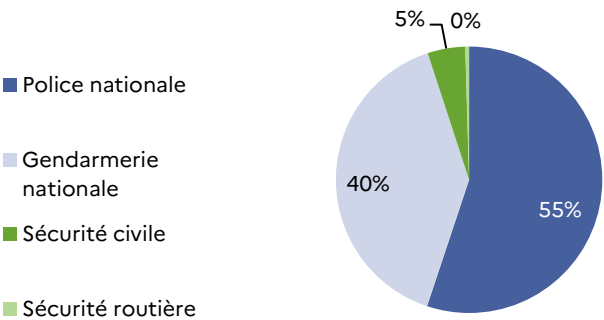
Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 17,7 Md€

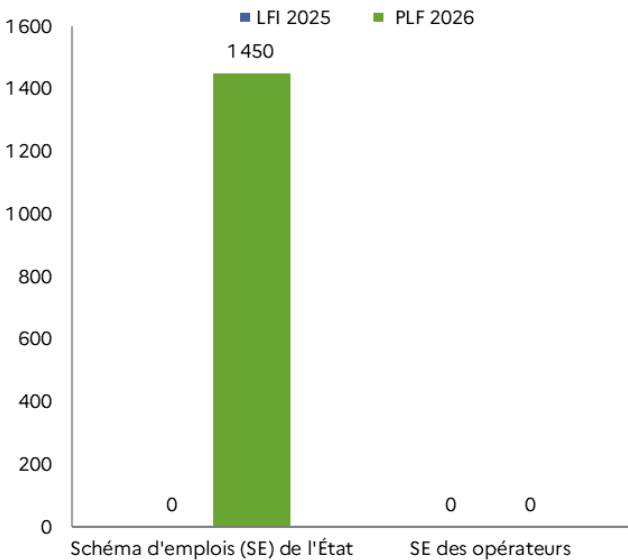
Emplois de l'État : 259 139 ETPT

Emplois des opérateurs : 313 ETPT

Répartition des crédits budgétaires



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	17,32 Md€	17,69 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Sécurités » concourt aux actions du ministère de l'Intérieur visant à assurer la sécurité intérieure, prévenir et lutter contre le terrorisme et contre toutes les formes de délinquance, garantir la protection des Français face aux risques naturels et anthropiques, maintenir les capacités de gestion des crises et lutter contre l'insécurité routière.
- Après une forte progression des créations de postes sur les années antérieures, le PLF 2026 prévoit une nouvelle augmentation des effectifs relevant de la mission, à hauteur de 1 450 ETP.
- En 2026, les crédits de la mission augmenteront de 371 M€ par rapport à la LFI 2025, démontrant la priorité accordée aux politiques publiques qu'elle regroupe.

Consolider les moyens pour la sécurité intérieure

Pour faire face à toutes les menaces et aux besoins en matière de sécurité intérieure, les moyens des forces de sécurité sont consolidés en 2026, avec une hausse de 371 M€ par rapport à 2025.

Les crédits de masse salariale ouverts en 2026 intègrent l'impact des mesures prises depuis 2022 en faveur de la rémunération des agents de la police nationale, de la gendarmerie nationale et de la sécurité civile. Ces mesures statutaires et indemnitaires visent à reconnaître l'engagement et les contraintes particulières des forces de sécurité intérieure sur le terrain et au service des citoyens. En 2026, les effectifs des forces de sécurité connaîtront une augmentation afin de répondre aux priorités du gouvernement dont notamment le renforcement de la filière investigation afin d'intensifier la lutte contre la criminalité organisée

et le narcotrafic, mais également la lutte contre l'immigration illégale, l'accroissement de la présence territoriale de la gendarmerie nationale à travers la création de nouvelles brigades et l'augmentation des moyens humains de la sécurité civile.

Les crédits ouverts permettront de consolider les efforts engagés depuis les exercices précédents sur l'amélioration des conditions de travail des forces de sécurité.

Dans la continuité de l'année 2025, les programmes de la mission « Sécurités » participeront à l'effort budgétaire engagé en faveur de la maîtrise des finances publiques, grâce à un effort de priorisation des dépenses portées par les différents programmes.

Moderniser l'action des forces de sécurités

En 2026, des chantiers structurants de modernisation des forces de sécurité sont programmés.

Pour la **sécurité civile**, le PLF 2026 prévoit l'acquisition de deux nouveaux avions bombardiers d'eau afin de renforcer la capacité de lutte contre les feux de forêts en France métropolitaine, ultramarine et en Europe. Par ailleurs, l'accent sera aussi mis sur la maintenance de la flotte aéroportée et l'acquisition d'équipements pour les brigades d'instruction de sécurité civile.

Pour la **police nationale**, les dépenses de fonctionnement et d'investissement permettront notamment d'accompagner la montée en puissance des filières investigation et renseignement, grâce au développement des applicatifs ainsi qu'aux outils de communication sécurisée (Réseau radio du futur, Néo). Le PLF pour 2026 poursuit également un objectif d'amélioration des moyens disponibles pour l'exercice des missions des policiers par le renouvellement accru des véhicules de police et une augmentation de l'enveloppe dédiée à

l'immobilier (entretien et investissement) permettant une remise à niveau des conditions de travail.

En ce qui concerne la gendarmerie nationale, les efforts déployés en 2025 en matière d'investissement immobilier seront accentués, afin de réhabiliter le parc domanial et construire de nouvelles casernes, en complément des premiers jalons de l'opération de réhabilitation complète du plateau de Satory.

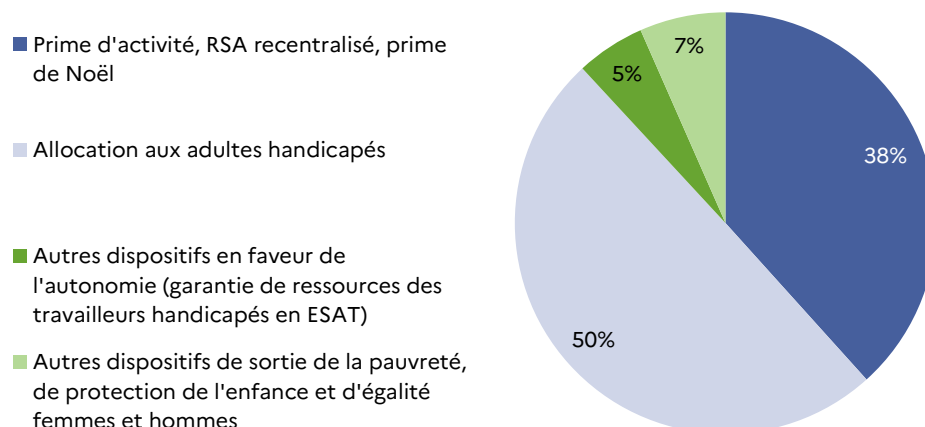
Les moyens consacrés à la sécurité routière sont maintenus. Ils doivent notamment permettre d'œuvrer en faveur de la sensibilisation à la sécurité routière, de fournir les forces de l'ordre en kits de détection de stupéfiants ou encore d'assurer le bon fonctionnement du dispositif du permis à 1€ par jour. Enfin, les moyens alloués aux centres de passage du permis de conduire sont maintenus et les effectifs d'inspecteurs du permis de conduire seront augmentés en 2026.

Solidarité, insertion et égalité des chances

Les moyens de la mission en 2026

Crédits budgétaires : 29,48 Md€

Répartition des crédits budgétaires



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	30,27 Md€	29,48 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » (SIEC) finance les politiques publiques destinées à lutter contre la pauvreté, réduire les inégalités, protéger les personnes vulnérables et promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle vise notamment à renforcer l'accès aux droits et l'efficacité des dispositifs d'accompagnement.
- Près de 93 % des crédits de la mission financent des prestations sociales dites « de guichet » : allocation aux adultes handicapés (AAH), prime d'activité, revenu de solidarité active (RSA) recentralisé, prime de Noël, garantie des ressources des travailleurs handicapés, aide d'urgence aux victimes de violences conjugales. Ces prestations représentent un coût dont la progression est très soutenue sur les dernières années et en moyenne de +5 % par an depuis 2019.

Soutenir les plus vulnérables et accompagner les travailleurs aux revenus modestes

La mission consacrera plus de 27,6 Md€ au financement de prestations sociales diverses (allocation aux adultes handicapés, prime d'activité, RSA recentralisé, prime de Noël, aide universelle d'urgence aux victimes de violences conjugales, garantie de ressources des travailleurs handicapés). Le PLFSS pour 2026 prévoit une **dérogation à la revalorisation automatique des prestations sociales** et des pensions vieillesse de base. Elle concerne en particulier les allocations financées par la mission dont les bénéficiaires verront leur montant de prestations maintenu au niveau 2025. Cette mesure, qui s'inscrit dans un contexte de faible inflation, aura une incidence limitée sur le pouvoir d'achat de chaque allocataire

tout en participant à l'effort partagé et transversal de maîtrise de la dépense publique. Par ailleurs, sont opérés un recentrage de la prime d'activité sur les travailleurs les plus modestes, ainsi que la suppression de la prise en compte de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) dans les revenus d'activités servant au calcul de la prime d'activité, afin de garantir aux bénéficiaires de l'AAH que l'augmentation de leur quotité de travail conduise toujours à une hausse de leurs revenus disponibles.

La montée en charge de **l'aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales**, créée par la loi du 28 février 2023, se poursuivra en 2026.

Poursuivre le soutien au handicap et lutter contre les maltraitances

La dépense d'allocation aux adultes handicapés (AAH) poursuit sa progression en lien avec l'augmentation du nombre de bénéficiaires, ainsi que les effets durables de la « déconjugalisation » depuis le 1^{er} octobre 2023 et les revalorisations exceptionnelles intervenues depuis 2017.

Des rendez-vous seront également progressivement mis en place dans les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour les premières demandes d'AAH ainsi que pour les renouvellements, afin d'améliorer l'efficacité de l'accès à la prestation et son attribution au « juste droit ».

La politique de lutte contre la maltraitance sera renforcée avec la poursuite de la stratégie nationale de lutte contre les maltraitances (2024-2027), ainsi que la mise en place d'un nouveau numéro de téléphone national pour les victimes et les témoins de maltraitance. Cette plateforme, qui fonctionnera 7j/7 gratuitement et sera non traçable sur les factures téléphoniques, succédera en 2026 au service téléphonique national actuellement géré par la Fédération 3977 contre les maltraitances et sera associée à un nouveau système d'information.

Lutter contre la pauvreté et protéger les enfants

Les moyens dédiés au **Pacte des solidarités** augmenteront de 5 M€ en 2026 afin d'accompagner la progression du dispositif de tarification sociale des cantines qui propose des repas à 1 € ou moins aux enfants de familles modestes.

Les crédits dédiés à **l'aide alimentaire** seront également renforcés à hauteur de 10 M€ afin de renforcer le soutien aux associations au niveau local.

En 2026, l'amélioration de la prise en charge dans les **structures de l'aide sociale à l'enfance (ASE)**

sera soutenue par l'État à hauteur de 40 M€ dans le cadre du renforcement du taux d'encadrement dans les pouponnières et d'une nouvelle enveloppe de prêts bonifiés pour 350 M€ sur la période 2025-2027 assurés par la Caisse des Dépôts permettant la rénovation des bâtiments.

En outre, l'État consacrera 10 M€ de crédits supplémentaires à la contractualisation avec les départements dédiée à la **stratégie nationale de prévention et protection de l'enfance**.

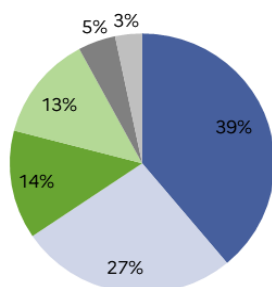
Sport, Jeunesse et Vie associative

Les moyens de la mission en 2026

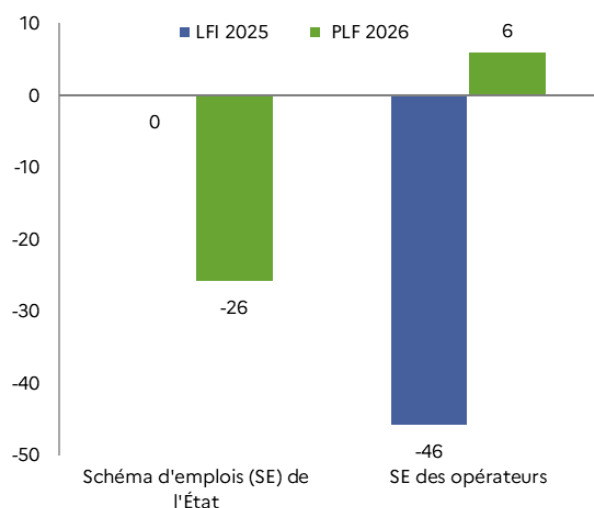
Crédits budgétaires : 1,19 Md€ Emplois de l'État : 1 429 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 0,24 Md€ Emplois des opérateurs : 679 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Service civique
- Autres dépenses en faveur du sport
- Autres dépenses en faveur de la jeunesse et de la vie associative
- Agence nationale du sport (ANS)
- Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030
- Pass'sport



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général ²	1,46 Md€	1,19 Md€
Taxes affectées plafonnées	0,24 Md€	0,24 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

La mission « Sport, Jeunesse et Vie associative » représente 1,2 Md€ de moyens consacrés par l'État aux politiques publiques en matière de sport, de jeunesse et de vie associative, auxquels s'ajoutent 0,2 Md€ de taxes affectées à l'Agence nationale du sport. Ces politiques, partenariales avec les collectivités territoriales, sont principalement conduites, pour l'État, par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative et par ses opérateurs. Hors crédits dédiés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030, les moyens consacrés à la politique sportive s'inscrivent en stabilité par rapport à la gestion 2025.

La programmation retenue par le Gouvernement poursuit trois objectifs majeurs :

- favoriser l'engagement de la jeunesse et l'action associative (627 M€) ;
- développer la pratique sportive et soutenir le sport haut-niveau (753 M€ qui se décomposent en 513 M€ de crédits budgétaires, hors CAS pensions, et 240 M€ de taxes affectées) ;
- assurer la bonne organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030 (55 M€).

Favoriser l'engagement de la jeunesse et l'action associative

Le service civique sera doté de 465 M€ et permettra l'accueil de 110 000 volontaires en mission de service civique en 2026. Ce dispositif permet aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de réaliser une mission d'intérêt général dans un organisme sans but lucratif ou d'une personne morale de droit public et vise à renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale.

Le mentorat (dispositif « 1 jeune, 1 mentor »), déployé depuis 2021, se poursuit et bénéficiera d'une enveloppe de 24,5 M€. Ce dispositif répond à la volonté de mieux accompagner les jeunes, tout en permettant de renforcer les solidarités entre les générations et les territoires. En 2024, plus de 160 000 jeunes ont été accompagnés par des actions de mentorat.

Enfin, les moyens du **Fonds de développement de la vie associative (FDVA)** et du **Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)** sont stabilisés. Le FDVA bénéficiera de 33 M€ de crédits de l'Etat, pour accompagner le secteur associatif, tant à l'échelle locale que nationale. 35 M€ de rattachements de fonds de concours seront également mobilisés. Le FDVA est le principal outil de soutien de l'Etat aux petites associations locales, avec plus de 25 000 subventions par an, destinées à participer au financement de formations des bénévoles, au fonctionnement des associations ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elles créent en faveur du développement de nouveaux services à la population. Les moyens du FONJEP, qui finance des postes dans les associations, sont stabilisés à 37 M€.

Développer la pratique sportive et soutenir le sport de haut niveau

Les crédits en faveur de l'Agence nationale du sport (ANS) s'élèveront à 396 M€, dont 240 M€ de taxes affectées, confortant la hausse de ces recettes votée en loi de finances pour 2025. Cela permettra de poursuivre le soutien de l'Etat en direction des publics, territoires ou thématiques prioritaires, au plan national et territorial. Le sport de haut niveau sera soutenu, avec des moyens dédiés à l'innovation et des équipements sportifs dédiés. Le soutien financier aux fédérations sportives dans la préparation et la participation aux grandes compétitions sportives se poursuivra.

Le dispositif **Pass'Sport**, créé en 2021 et ayant déjà bénéficié à plus de 3,5 millions de jeunes, est

reconduit à hauteur de 39 M€. Son montant forfaitaire individuel a été réhaussé de 50 € à 70 € et s'adresse aux jeunes les plus éloignés de la pratique sportive (les 14-17 ans, les étudiants boursiers et les enfants handicapés) afin de réduire le coût de leur inscription dans un club ou un établissement sportif.

Enfin, le ministère poursuivra ses actions à destination des **publics prioritaires** (sport au collège, sport féminin, sport étudiant, sport en entreprise, pratique sportive des personnes en situation de handicap), notamment à travers la poursuite d'actions en matière de sport-santé.

Préparer les Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030

La Société pour la livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) Alpes 2030 bénéficiera ainsi de 13,2 M€ destinés à couvrir ses dépenses d'investissement et de fonctionnement, ainsi que le financement des études préalables nécessaires à l'évaluation de la programmation, des coûts et des délais de chaque opération.

S'agissant du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) Alpes 2030, l'Etat matérialise son engagement financier avec l'ouverture de 361,5 M€ d'autorisations d'engagement au titre de la contribution de l'Etat au financement de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver 2030.

Transformation et fonction publique

Les moyens de la mission en 2026

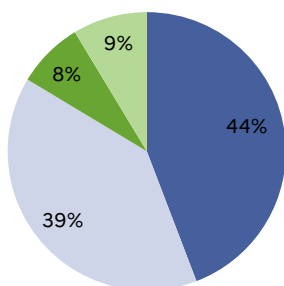
Crédits budgétaires : 0,5 Md€

Emplois de l'État : 540 ETP

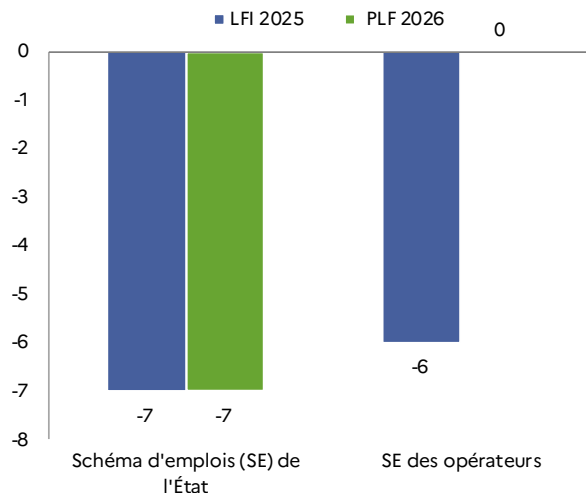
Emplois des opérateurs : 749 ETP

Répartition des crédits budgétaires

■ Fonction publique

■ Performance et
résilience des
bâtiments de l'État et
de ses opérateurs■ Transformation
publique■ Conduite et pilotage
de la transformation
et de la fonction
publiques

Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	0,71 Md€	0,52 Md€
Taxes affectées plafonnées	-	-

¹Données au format 2026²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- La mission renvoie aux actions visant la transformation de l'action de l'État et l'amélioration des conditions de travail des agents publics ainsi que du service rendu aux usagers des services publics.
- Pour cela, elle s'appuie sur quatre programmes : 1/ le programme 348 finance prioritairement des actions en faveur de la transition écologique par notamment la modernisation, la rénovation et la densification du parc immobilier de l'État et ses opérateurs ; 2/ le programme 148 porte les crédits liés à la formation interministérielle des fonctionnaires de l'État, à l'action sociale interministérielle et à l'appui dans le domaine des ressources humaines ; 3/ le programme 349 regroupe les crédits de la direction interministérielle pour la transformation publique (DITP), du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP) et du renouveau démocratique ; et enfin 4/ le programme 368 regroupe les effectifs et la masse salariale de la DITP, de la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) et du centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines (CISIRH).

Regrouper les instituts régionaux d'administration au sein d'un établissement public national

Au 1^{er} janvier 2026 est prévue la création d'un établissement public national qui se substituera aux cinq instituts régionaux d'administration (IRA). Cet opérateur unique de formation, capable de rayonner et d'attirer davantage les candidats dans un contexte de forte concurrence sur le marché du travail, permettra de générer des gains d'efficience par une mise en cohérence des moyens et une

harmonisation des processus et procédures. Pour sécuriser l'opération de fusion, qui sera également l'occasion de repenser en profondeur les modalités de recrutement, le contenu de la formation initiale, l'offre de formation continue et la répartition des compétences entre les différents sites, la disparition des cinq établissements publics (IRA) interviendra au plus tard le 31 décembre 2026.

Garantir une protection des familles des agents publics, militaires et ouvriers de l'État décédés

19 M€ seront ajoutés en 2026 pour mettre en œuvre le décret du 17 juin 2024 qui institue, au bénéfice des ayants droit des agents publics de l'État décédés, une rente temporaire d'éducation au moins jusqu'à leurs 18 ans, et au maximum

jusqu'à leurs 27 ans en cas de poursuite d'études. Ceux qui sont reconnus comme étant en situation de handicap peuvent, pour leur part, bénéficier d'une rente viagère.

Poursuivre l'effort de sobriété et d'efficacité de la gestion immobilière de l'État et de ses opérateurs

Pour générer un effet de levier, le programme 348 « *Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs* » a vocation à intervenir sur des opérations immobilières ambitieuses. Cela passe à la fois par des opérations lourdes, permettant notamment de réduire les espaces en rationalisant les implantations des services, mais aussi par des actions sur les usages, pour aller vers une plus grande sobriété énergétique, tant par les pratiques que par les aménagements des espaces de travail. Une enveloppe de 220 M€ d'engagements nouveaux est proposée à ce titre pour 2026.

En s'appuyant conjointement sur le CAS « *Gestion du patrimoine immobilier de l'État* », la direction de l'immobilier de l'État poursuit son action de modernisation de la gouvernance de la politique immobilière de l'État, pour répondre au mieux aux enjeux de transition écologique, à la fois en maximisant tous les financements mobilisables (notamment certificats d'économie d'énergie) et en veillant à une allocation optimale des moyens.

Moderniser les services publics et accompagner la simplification et la transformation de l'action publique

En 2026, 40 M€ permettront de financer la politique gouvernementale de transformation de l'action publique. La DITP, avec l'Agence de conseil interne de l'État (ACIE) et le fonds de transformation de l'action publique (FTAP), accélère et finance les projets à fort impact des administrations. Entre 2018 et 2025, plus de 800 M€ ont permis de soutenir près de 150 projets dont les derniers bénéficieront de 20 M€ en 2026.

La DITP contribue également au financement du réseau des laboratoires interministériels d'innovation territoriale, de la communication des

préfets sur les résultats de leur feuille de route interministérielle et à l'appui du réseau France services.

Par ailleurs, les dispositifs de simplification administrative, qui s'appuient sur les expériences usagers et les retours des préfets en tant que pilotes de l'administration territoriale de l'État, continueront d'être financés.

Enfin, les actions en lien avec le renouveau démocratique pour l'organisation de consultations nationales se poursuivront.

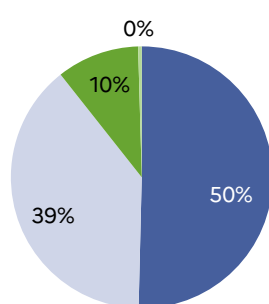
Travail, emploi et administration des ministères sociaux

Les moyens de la mission en 2026

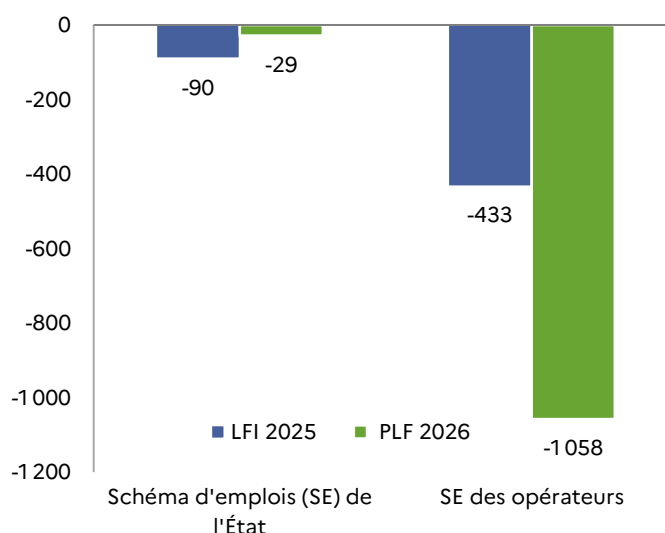
Crédits budgétaires : 17,4 Md€ Emplois de l'État : 12 690 ETPT
Taxes affectées plafonnées : 11,1 Md€ Emplois des opérateurs : 63 210 ETPT

Répartition des crédits budgétaires

- Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- Accès et retour à l'emploi
- Soutien des ministères sociaux
- Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail



Évolution des emplois (en ETP)



Crédits budgétaires et taxes affectées plafonnées pour 2026

	LFI 2025 ¹	PLF 2026
Crédits du budget général²	19,9 Md€	17,4 Md€
Taxes affectées plafonnées	10,7 Md€	11,1 Md€

¹Données au format 2026

²Hors contribution directe de l'État aux pensions des fonctionnaires civils et militaires

Présentation de la mission

- Les moyens alloués à la mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux » traduisent les efforts déployés par l'Etat en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi, de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Le PLF 2026 maintient les ambitions de ces politiques, tout en poursuivant les efforts de recentrage et de bonne gestion sur l'apprentissage et la formation pour mieux cibler les dispositifs les plus insérants. Ce PLF engage un effort de rationalisation des organismes adossés à la mission (France Travail, opérateurs de compétences, Centre Inffo, Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, Agences régionales de santé).
- La mise en œuvre de la réforme France Travail et l'insertion des personnes les plus éloignées du marché du travail, dont les plus jeunes et les seniors, demeurent une priorité. A la suite du Pacte d'ambition pour l'IAE (Insertion par l'Activité Economique), l'accent sera mis sur les objectifs qualitatifs et l'efficacité des parcours d'accompagnement ouverts par ces structures. Concernant les personnes en situation de handicap, les travaux engagés dans le cadre de la pérennisation des nouvelles formes de mise en emploi – contrat à durée déterminée tremplin et entreprises adaptées de travail temporaire – continueront tandis que les objectifs qualitatifs et d'efficacité des parcours d'accompagnement ouverts par les entreprises adaptées se poursuivront.

Poursuivre le soutien à l'apprentissage et à la formation professionnelle, tout en améliorant le ciblage des aides et en luttant contre la fraude

L'apprentissage a connu un formidable essor entre 2017 et 2024, avec un triplement des entrées annuelles en apprentissage. Alors que l'apprentissage est aujourd'hui bien installé dans le paysage économique, la recherche d'efficience de l'argent public et la lutte contre les effets d'aubaine ont justifié un premier recentrage dès 2025 des **aides à l'embauche d'un apprenti** (2,2 Md€) là où elles sont le plus déterminantes. Le PLF 2026 poursuit cet effort d'optimisation.

France compétences, opérateur du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage, bénéficiera de la dynamique des contributions légales à la formation professionnelle à hauteur de +0,4 Md€. Les efforts en faveur de la **lutte contre la fraude**, en particulier sur le **compte personnel de formation (CPF)** seront intensifiés. Un effort important sur les **frais de fonctionnement des opérateurs de compétences (OPCO)** sera également engagé, dans le cadre des conventions

d'objectifs et de moyens signées avec l'État. Le Gouvernement confirme la priorité donnée à la formation des personnes les plus éloignées du marché du travail et aux transitions professionnelles des salariés. Le **plan d'investissement dans les compétences** (volets national et régional) sera doté de 0,9 Md€ de nouveaux engagements par l'État et France compétences. Les enveloppes dédiées aux **transitions professionnelles** seront maintenues à hauteur de 0,5 Md€, dont 68 M€ fléchés vers le nouveau dispositif « période de reconversion » en lien avec l'accord national interprofessionnel du 25 juin 2025.

Des rationalisations de « niches sociales » à hauteur de 0,9 Md€ sont également prévues sur les exonérations de cotisations dont bénéficient les contrats d'apprentissage, les aides aux créateurs et repreneurs d'entreprises, les services d'aide à domicile et les ateliers et chantiers d'insertion

Renforcer l'efficacité du service public de l'emploi au service des personnes les plus éloignées du marché du travail

Les acquis de la **réforme France Travail**, mise en œuvre pleinement à compter du 1^{er} janvier 2025, seront confortés, dans un contexte de stabilisation du taux de chômage. La **stabilisation des ressources globales de France Travail** à leur niveau de 2025, couplé à des gains d'efficience, permettra la montée en charge des accompagnements intensifs, notamment à destination des demandeurs du revenu de solidarité active (RSA). Le **réseau pour l'emploi**, mis en place en 2025, développera des **synergies** entre les différents acteurs, dont les missions locales, les Cap emploi et les conseils départementaux. Ces synergies et mesures d'efficience contribueront

directement à l'effort de **rationalisation des organismes publics**, permettant notamment une baisse de 515 ETP au sein de France Travail et des subventions aux structures du service public de l'emploi.

En complément les solutions pour les jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sur le marché du travail seront préservées grâce au développement de l'établissement public pour l'insertion dans l'emploi (EPIDE) et celui des écoles de la deuxième chance, dont les moyens augmenteront (+5 M€).

Consolider les moyens de fonctionnement des ministères sociaux et de protection des salariés

La réforme de la protection sociale complémentaire sera engagée au sein des Ministères sociaux. Les **moyens dédiés à l'immobilier et au numérique** des ministères sociaux seront en progression (+16 M€) afin de poursuivre la construction du nouveau site des ministères sociaux à Malakoff et de renforcer leurs systèmes d'information. Les agences régionales de

santé (ARS) bénéficient d'un relèvement de leur subvention à hauteur de +16,6 M€ traduisant le soutien de l'État pour le financement de plusieurs mesures salariales passées, tout en contribuant à l'effort de réduction des emplois publics (-200 ETP). Les moyens dédiés au **dialogue social** sont préservés.